

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Les mouvements d'émancipation des femmes en Iran : quelles stratégies adopter dans le contexte de la structure des opportunités politiques fermée du régime iranien ?

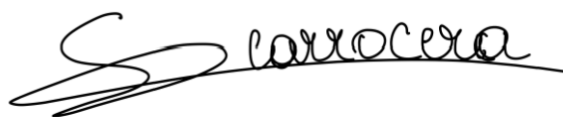
Auteure : Serena Carrocera Fernandez
Promotrice : Elena Aoun
Lecteur : Raoul Delcorde
Année académique 2023 - 2024
Master (120) en sciences politiques, orientation relations internationales,
finalité spécialisée : diplomatie et résolution des conflits

La déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA), je déclare sur l'honneur l'avoir utilisée conformément aux directives du document « Utilisation des intelligences artificielles génératives : note à l'attention des étudiantes et étudiants de l'UCLouvain » écrit par Philippe Hiligsmann. L'IA n'a en aucun cas été mobilisée à des fins d'appropriation textuelle.

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Laroche', with a long horizontal flourish underneath.

Remerciements

Dans cette section consacrée aux remerciements, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenue durant l'écriture de ce mémoire, ainsi que celles qui y ont participé, et ce, de quelque manière que ce soit.

Tout d'abord, je souhaite tout particulièrement remercier ma promotrice, Elena Aoun, pour son engagement ainsi que ses conseils avisés tout au long du processus d'élaboration et d'écriture du mémoire. Ayant déjà eu l'opportunité de travailler sous sa supervision dans le cadre de l'écriture de mon research paper en troisième année de bachelier PPE, elle m'a constamment poussée à donner le meilleur de moi-même et à avoir confiance en moi et en mes compétences.

Ensuite, je tiens à remercier mes parents, ma sœur et ma meilleure amie pour le soutien inconditionnel qu'ils m'ont apporté durant l'ensemble de mon cursus académique, et plus particulièrement ce dernier quadrimestre qui marque la fin de mes études. Je tiens également à remercier mon oncle pour sa relecture attentive, ainsi qu'Amélie et Daphné pour leurs encouragements.

Enfin, je tiens à remercier toutes les autrices et militantes iraniennes pour leurs témoignages inspirants, qui illustrent la réalité de leur lutte quotidienne pour la liberté face à un régime répressif.

Avant-propos

« Tu veux que je n'existe pas
Mais j'existerai quand même
Je ne quitterai pas le pays
Tant que le combat durera
Je résisterai
Je ne l'abandonnerai pas [...] »

Simine Behbahâni, 3 septembre 2014, poétesse iranienne et résistante face aux pressions du régime.

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 : Cadrage scientifique	6
1.1. État de l’art.....	6
1.1.1. Méthodologie de l’état de l’art.....	6
1.1.2. Aperçu de la littérature existante sur les mouvements des femmes en Iran ...	7
1.2. Méthodologie	14
1.3. Conclusion de chapitre.....	18
Chapitre 2 : Cadre théorique	20
2.1. La structure des opportunités politiques (SOP)	20
2.2. La théorie de la résistance infrapolitique	23
2.3. Conclusion de chapitre.....	26
Chapitre 3 : La Révolution islamique de 1979 : le rôle déterminant des Iraniennes et les conséquences du nouveau régime politique sur la situation des femmes	28
3.1. La Révolution islamique de 1979	28
3.2. Entre évolutions et discriminations sous l’Ancien régime, le rôle prédominant des femmes lors de la Révolution islamique	30
3.3. Conséquences de l’instauration de la République islamique en Iran sur les droits des femmes et leur statut légal.....	32
3.3.1. Le statut de la femme au sein du régime islamique, au regard de la loi et des usages	33
3.4. Conclusion de chapitre.....	38
Chapitre 4 : La structure des opportunités politiques du régime iranien : facteur de fermeture aux mouvements d’émancipation des femmes	40
4.1. Réflexion sur les travaux de Charles Tilly et de Sidney Tarrow	40
4.2. Du régime iranien à la nature de sa structure des opportunités politiques	42
4.2.1. La République islamique d’Iran, un régime démocratique ?	42
4.2.2. Impact de l’action de l’État iranien sur la population : variable de la capacité	45
4.2.3. La structure des opportunités politiques du régime iranien : ouverte ou fermée ?.....	48

4.3.	Conclusion du chapitre	53
	Chapitre 5 : Entre domination et répression, les stratégies de résistance des Iraniennes depuis 1997	54
5.1.	Les formes de dominations exercées par le régime iranien sur les femmes ...	54
5.1.1.	La domination idéologique	55
5.1.2.	La domination statuaire.....	56
5.2.	Les stratégies des Iraniennes dans le contexte de la structure des opportunités politiques fermée du régime iranien (1997 - 2022)	57
5.2.1.	Le relatif échec de la résistance ouverte : le cas de la campagne « Un million de signatures ».....	58
5.2.2.	Les stratégies de résistance novatrices des Iraniennes.....	60
5.2.2.1.	Quelles menaces sous le régime iranien entre 1997 et 2022?	60
5.2.2.2.	Entre peur et courage, la lutte politique à la fois discrète et ouverte des Iraniennes	62
5.3.	Les stratégies des Iraniennes depuis les mobilisations initiées en 2022.....	64
5.3.1.	Nouvelle structure de surveillance et durcissement des sanctions.....	65
5.3.2.	De la résistance infrapolitique à la désobéissance civile	67
5.4.	Conclusion de chapitre.....	68
	Conclusion générale.....	69
	Annexes	74
	Bibliographie	80

Introduction

« Femme, Vie, Liberté ». Slogan devenu emblématique de la lutte des femmes en Iran pour leur émancipation, il a été pour la première fois scandé dans les rues de Téhéran à la suite d'un tragique événement survenu dans la capitale le 16 septembre 2022. Ce jour-là, Mahsa Amini, une jeune femme kurde de 22 ans, a été interpellée puis arrêtée par la police des mœurs pour port incorrect du voile dans un lieu public. Peu après, elle a été emmenée en centre de détention et fut soumise à de mauvais traitements (Amnesty Internationale France, 2023). À la suite de ces événements, la jeune femme décéda des suites de ses blessures à l'hôpital de Karsa, à Téhéran. Bien que les autorités aient nié toute responsabilité dans la mort de Mahsa Amini, des antécédents de violence relatifs à des arrestations par la police des mœurs sont bien connus de la population iranienne, et en particulier des femmes.

Depuis l'avènement de la République islamique en 1979, ces dernières sont considérées comme les piliers de l'Islam ainsi que les garantes de la cohésion sociale et familiale. Cependant, cette nouvelle considération par le régime islamique a impliqué une régression de leur statut légal, impactant indubitablement les droits qui leur sont accordés et intensifiant les discriminations dont elles font l'objet. Bien que la Constitution leur confère des droits, il existe un fossé entre les législations et la réalité relative à la mise en œuvre de ceux-ci. Face à cette situation déjà préoccupante pour les femmes, la mort de la jeune Mahsa Amini est apparue comme la limite du supportable. En particulier pour la génération « Femme, Vie, Liberté » née entre 1998 et 2010, qui est épuisée par l'absence de liberté au sein de l'espace public (Ladier-Fouladi, 2023).

Le slogan précité, représentatif de la longue lutte des Iraniennes pour l'émancipation, attire tout particulièrement l'attention, car les mobilisations qui en découlent, ainsi que celles antérieures, ont émergé au sein d'un État ayant un régime fermé et répressif. Il y a dès lors lieu de s'interroger sur la manière dont les Iraniennes, malgré ce contexte politique défavorable, ont réussi à initier et à développer des mouvements de cette envergure. L'explication que nous souhaiterions mettre en exergue au sein de ce mémoire porte sur l'adoption de stratégies de résistance

infrapolitique plutôt que de résistance ouverte, en raison du rapport de force existant entre les dirigeants iraniens et les femmes, ainsi que les menaces qu'elles perçoivent.

L'objectif de ce mémoire est d'analyser le choix des stratégies mobilisées par les Iraniennes pour réussir à surmonter les contraintes imposées par un contexte politique défavorable à toute contestation par des canaux traditionnels. Pour ce faire, nous avons opté pour deux angles d'approche : l'un portant sur la structure des opportunités politiques (SOP) et l'autre sur la résistance infrapolitique. L'analyse portera plus précisément sur les stratégies mobilisées par les Iraniennes de 1997 jusqu'aux mobilisations récentes en 2022 incluses, sous le prisme de la théorie de la SOP et de la résistance infrapolitique. Il s'agira d'examiner, dans un premier temps, la SOP du régime iranien afin d'identifier, dans un deuxième temps, l'impact de celle-ci sur les stratégies mobilisées par les Iraniennes. Ensuite, la deuxième partie de l'analyse mettra en lumière le rapport de force existant entre les dirigeants et les femmes, ainsi que les menaces perçues par ces dernières, les amenant notamment à opter pour des stratégies de lutte politique discrète.

La période choisie, à savoir celle débutant en 1997 et s'étendant jusqu'aux récentes mobilisations initiées en 2022 incluses, a semblé la plus pertinente à étudier, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle débute avec l'élection du président réformiste Mohammad Khatami en 1997, laquelle marque un réel tournant dans la lutte des femmes, en raison de l'espoir de changement qu'elle a fait émerger. Ensuite, celle-ci est marquée par un durcissement du régime iranien, ce qui a contraint les Iraniennes à adopter des stratégies de lutte politique innovantes et discrètes.

Au regard du domaine d'étude des Relations Internationales (RI), il est pertinent d'explorer le cas des mouvements d'émancipation des femmes en Iran, particulièrement en ce qui concerne leurs droits. En effet, malgré l'émergence significative des études féministes dans les années 1970, la considération de la question féminine dans ce domaine et dans celui du droit international demeure sous-explorée dans le contexte académique. Cependant, après la guerre froide, la problématique des droits des femmes au sein des débats internationaux est devenue un enjeu de la politique nationale pour de nombreux États (Gaspard, 2002). Par ailleurs, comme nous le constaterons avec le cas de l'Iran, l'intégration de la dimension du

genre au sein des politiques nationales n'est pas spontanée. Le fait est que, de nos jours, la question de la femme prend de plus en plus de place au sein des affaires internationales, notamment en raison du rôle essentiel des femmes dans la prospérité, la croissance ainsi que la paix. De plus, elles représentent un moteur essentiel de transformation sociale, comme nous pouvons le constater avec les mobilisations initiées en Iran en 2022. Enfin, il ne faut également pas négliger le fait que, bien que le focus soit mis sur les facteurs internes (niveau national) ayant joué un rôle dans la formation des mobilisations, des facteurs externes (niveau international) ont également pu y contribuer, même si nous ne les aborderons pas dans le cadre de ce mémoire.

Le premier chapitre (« Cadrage scientifique ») dépeindra l'ensemble de la littérature scientifique existante sur le sujet des mouvements des femmes en Iran, et ce tout en nous permettant de positionner notre étude au sein de ce corpus scientifique. Il mettra également en avant l'approche méthodologique utilisée pour la réalisation de ce mémoire. Le chapitre 2 (« Cadre théorique ») mettra en lumière les deux théories mobilisées formant notre cadre théorique, à savoir celle de la structure des opportunités politiques de Charles Tilly et Sidney Tarrow ainsi que celle de la résistance infrapolitique de James Scott. Quant au chapitre 3, il évoquera brièvement le contexte socio-politique de la Révolution islamique de 1979, ainsi que le rôle des Iraniennes dans cette dernière et les conséquences de l'instauration du régime islamique sur leurs droits et leur statut au regard de la loi et des usages. Après ce focal contextuel et situationnel, nous passerons à l'analyse de la nature du régime iranien ainsi que de sa SOP afin d'acquérir une meilleure compréhension du contexte politique iranien et de son degré d'ouverture ou de fermeture aux contestations (chapitre 4). Dans le chapitre 5, nous examinerons les stratégies mobilisées par les mouvements d'émancipation des femmes en Iran, notamment celles de résistance infrapolitique, face à la domination et à la répression. Pour finir, nous conclurons avec un récapitulatif des principaux résultats obtenus lors de notre analyse et tenterons de répondre à la question de recherche par la confirmation ou l'infirmité de notre hypothèse.

Chapitre 1 : Cadrage scientifique

1.1. État de l'art

Dans cette section, nous aborderons les principaux piliers recensés au sein de la littérature scientifique existante sur le sujet des mobilisations des femmes en Iran pour diverses causes telles que les droits ou la démocratie. Au départ de ceux-ci, plusieurs thématiques centrales abordées dans ce domaine ont pu être identifiées, comme notamment le rôle des femmes au sein ou dans l'initiation des mobilisations, l'activisme et le féminisme, la profondeur historique des mobilisations, la question de la résistance des Iraniennes, ainsi que sur le mouvement récent « Femme, Vie, Liberté » lancé en 2022. À terme, ce survol de la littérature existante permettra de positionner notre travail au sein de cette dernière.

1.1.1. Méthodologie de l'état de l'art

La construction de cet état de l'art a débuté, dans un premier temps, par l'exploitation de l'interface *Discovery* de l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain). Elle s'est poursuivie, dans un second temps, par l'utilisation de diverses bases de données supplémentaires telles que *Cairn* ou *International Political Sciences Abstracts (IPSA)* venant consolider le fondement de cette recherche. Afin de préciser la portée de celle-ci dans le domaine explicité précédemment, il a été essentiel d'élaborer une liste de mots-clés se composant des éléments suivants : « femmes », « mouvements sociaux », « Iran », « mouvements féministes iraniens », « émancipation des femmes », « activisme féminin », « manifestations féministes », « résistance », « droits des femmes » et « Femme, Vie, Liberté ».

Le croisement de ces termes ainsi que l'expérimentation de diverses combinaisons a permis de dégager un nombre limité de sources scientifiques parues entre 1986 et 2024. La première combinaison probante fut celle comprenant les termes « mouvements sociaux » et « Iran ». Des articles portant sur le Mouvement vert de 2009 ont pu en être dégagés. Les mots-clés « femme » et « droits des femmes » ont ensuite été ajoutés, étendant la recherche à des écrits plus spécifiques sur le domaine

étudié. Il en a résulté des travaux traitant des mouvements sociaux emblématiques initiés par les Iraniennes, tels que celui nommé « Un million de signatures ». De plus, cela a également permis la mise en lumière d'écrits scientifiques dépeignant l'histoire des mouvements des femmes en Iran, ainsi que certains écrits sur celui initié en 2022. Quant à ce dernier, la grande majorité des sources a été principalement recueillie grâce à l'utilisation du mot-clé « Femme, Vie, Liberté » et « émancipation des femmes ». Afin de compléter la recherche, l'ajout du terme « résistance » a généré des sources portant sur les actes de résistance individuels ou collectifs des Iraniennes. Enfin, l'interaction des termes « activisme féminin », « mouvements féministes iraniens » ou encore « manifestations féministes » a mis en exergue une série de sources traitant de la thématique de l'activisme et du féminisme en Iran. Une fois ce travail effectué, les sources ont été réparties dans des groupes en fonction de leurs thématiques centrales, permettant ainsi la réalisation de cet état de l'art.

1.1.2. Aperçu de la littérature existante sur les mouvements des femmes en Iran

Au sein de la littérature scientifique existante sur les mouvements des femmes en Iran, un premier groupe de travaux portant sur la thématique des mouvements sociaux emblématiques en Iran, au sein desquels le rôle des femmes n'a pas été prédominant, se démarque. Des articles comme celui de Mohammad Javad Shafiei & Ali Jafari (2013), « État et perspective des mouvements sociaux dans le Mouvement vert en Iran », ou encore celui de Victoria Tahmasebi-Birgani (2010), intitulé « *Green Women of Iran: The Role of the Women's Movement During and After Iran's Presidential election of 2009* » en font partie. Ces derniers se concentrent sur le Mouvement vert de 2009, déclenché en réaction à l'élection de Mahmoud Ahmadinejad à la présidence. Débutant à Téhéran avant de se propager dans d'autres grandes villes du pays, cette mobilisation dura neuf mois et regroupa divers mouvements sociaux tels que celui des femmes, des étudiants, des ouvriers ainsi que celui des minorités ethniques (Shafiei & Jafari, 2013). Ce premier groupe de travaux apporte des informations relatives aux rôles des femmes pendant le Mouvement vert et montre que, ne sachant pas faire entendre leurs voix, les Iraniennes ont décidé de s'associer aux mobilisations en faveur de l'établissement d'une démocratie, espérant que cela aiderait à concrétiser leurs aspirations. Au regard de cela, nous constatons que

cette littérature ouvre une fenêtre, à la fois sur les mobilisations mais également sur les contraintes structurelles de ces dernières, parmi lesquelles figurent le régime iranien ainsi que sa SOP. Ces éléments constituent les principales balises que ce pan de la littérature apporte à l'égard du sujet étudié.

A contrario du groupe précédent, ce second ensemble de travaux scientifiques porte sur des campagnes ou mobilisations emblématiques lancées par des Iraniennes. Parmi celles-ci, nous pouvons notamment évoquer la campagne initiée le 27 août 2006 appelée « Un million de signatures »¹. Des articles scientifiques tels que celui de Homa Maddah (2010) intitulé « Un million de signatures : mouvement des femmes iraniennes », les écrits de Catherine Sameh (2011 ; 2014) « *Discourses of Equality, Rights and Islam in the One Million Signatures Campaign in Iran* » et « *From Teheran to Los Angeles to Teheran: Transnational solidarity politics in the one million signatures campaign to end discriminatory law* », ainsi que l'article de Majid Rafizahed (2014), « *The unrecognized social movements: The One Million Signature Campaign and the Islamist State of Iran* » sont à souligner. Par ailleurs, certains articles portent sur un autre mouvement significatif, à savoir celui initié en 2014 par Masih Alinejad, nommé « *My Stealthy Freedom* »². Parmi eux, nous recensons des publications comme « *Transnational solidarity with which Muslim women? The case of the My Stealthy Freedom and World Hijab Day Campaigns* » de Ladan Rahbari, Susan Dierickx, Gily Coene et Chia Longman (2021) ou encore « *The stealthy protester: Risk and the female body in online social movements* » de Alison N. Novak et Emad Khazraee (2014). Ces différents articles³ apportent des informations intéressantes à la littérature sur ces deux mouvements emblématiques lancés par des Iraniennes, montrant ainsi leurs rôles prédominants dans la mise en place de ces campagnes ainsi que leurs implications croissantes dans la lutte pour leur émancipation. Ils démontrent également que ces campagnes ont été confrontées aux spécificités du régime iranien, représentant ainsi un intérêt particulier pour un aspect

¹ Cette campagne a été considérée comme étant l'achèvement de toutes les actions précédentes, notamment celle du rassemblement sur la place Haftom-e Tir à Téhéran. Afin de faire entendre la voix des femmes et de faire décréter l'égalité de leurs droits avec ceux des hommes aux yeux de la loi iranienne, une pétition a été lancée avec pour objectif d'atteindre un million de signatures.

² « Ma liberté cachée ».

³ Ces articles expliquent notamment que ce mouvement avait pour but d'encourager les Iraniennes à retirer leur voile, à se prendre en photo et à les poster sur la page Facebook créée à cette fin, accompagné du #MyStealthyFreedom.

de la recherche que nous souhaiterions explorer plus en profondeur, notamment en ce qui concerne la SOP du régime politique.

En continuité avec le groupe précédent, un troisième ensemble de recherches aborde de façon plus générale les thématiques de l'activisme et du féminisme en Iran. Les écrits scientifiques couvrant ces dernières comprennent : « *Iranian Women and the Civil Rights Movement in Iran: Feminism interacted* » de Majid Mohammadi (2007), « *A Feminist Generation in Iran?* » de Charles Kurzman (2008), « *The women's movement in Iran: A hopeful prognosis* » de Azar Tabari (1986), *La Révolution sous le voile : femmes islamiques d'Iran* de Fariba Abdelkhah (1991), « *Women's Rights and Feminist Movements in Iran* » de Nayereh Tohidi (2016), « *Iran's feminist school in the diaspora: Dynamics of decline and demobilization* » de Sanaz Nasirpour, Rebecca Barlow et Shahram Akbarzadeh (2022), ainsi que celui de Fae Chubin (2019) intitulé « *From Empowerment to Advocacy: Innominate Identity Politics as Feminist Advocacy in Iran* ». Ces différents écrits apportent un éclairage sur le féminisme en Iran, notamment sur la manière dont ce dernier influence la société iranienne, ainsi que sur l'activisme des féministes ou encore sur les interactions entre celles-ci et les militants d'autres causes. Ce pan de la littérature permet, d'une part, de mettre en exergue l'activisme grandissant des Iraniennes pour leurs droits et, d'autre part, de faire un lien avec le mouvement initié par celles-ci en 2022, qui est jugé par certains sociologues tels que Farhad Khosrokhavar, comme étant un mouvement féministe.

L'évolution des mouvements des femmes en Iran à travers l'histoire est la thématique du quatrième groupe. Parmi les articles scientifiques pouvant l'illustrer, nous pouvons citer les suivants : « *The Iranian Women's Movement: A Century Long Struggle* » de Ali Akbar Mahdi (2004), « *An overview of the Women's Movement in Iran* » de Helia Vaezian (2017), « *Did a flower grow in hell? Reading the modern history of Iran through the nonviolent participation of women in political struggles* » de Sheida Besozzi (2022), « *Iran : les femmes en mouvement* » de Delphine Minoui (2010), ainsi que « *les mouvements des femmes en Iran* » de Farhad Khosrokhavar (2002). Ces cinq articles offrent une perspective chronologique sur l'évolution continue des mouvements féminins en Iran à travers l'histoire, mettant notamment en lumière qu'il est impossible de dissocier les femmes de l'histoire de l'Iran

contemporaine. En effet, les Iraniennes se mobilisent depuis de nombreuses années, et ce phénomène n'a cessé de croître depuis la Révolution islamique en 1979 après laquelle les droits des femmes⁴ ont été remis en question (Khosrokhavar, 2002 ; Minoui, 2010 ; Vaezian, 2017). L'apport de ce groupe à la littérature existante réside dans l'approfondissement de la compréhension historique des mouvements des femmes en Iran, mettant en évidence la continuité temporelle de leur lutte. C'est d'ailleurs pour cela que ce pan du corpus scientifique sera exploité dans le chapitre qui contextualisera l'émergence du mouvement des femmes actuel à la suite de la Révolution islamique de 1979 et de l'établissement du nouveau régime. Ces sources nous aideront à collecter des informations sur les conséquences de cet événement sur le statut et les droits des Iraniennes tout en mettant en exergue la profondeur historique de leur lutte. Celle-ci interpelle sur la propension du régime iranien à faciliter ou non le développement de ces mouvements, et donc sur la nécessité d'étudier la SOP du régime, ce qui nous amène à nous positionner davantage vis-à-vis de cette littérature.

La lutte des femmes en Iran contre la répression dont elles sont victimes ainsi que leur résistance face aux lois islamiques constituent la thématique du cinquième groupe de travaux scientifiques. Parmi les articles sur le sujet, nous pouvons citer celui de Fatemeh Sadeghi (2010), « *Bypassing Islamism and Feminism: Women's Resistance and Rebellion in Post-revolutionary Iran* », ainsi que « *Women in Iran: Emerging voices in the women's movement* » de Fatemeh Ebtehaj (2005) qui détaille les différentes luttes des femmes pour l'égalité des sexes en Iran. En outre, l'article de Navid Pourmokhtari (2022), « *Presence-as-Resistance: Feminist Activism and the Politics of Social Contestation in Iran* », traite également de ce sujet et explore l'histoire des mouvements d'opposition initiés par des Iraniennes dans le but de causer des changements politiques et sociaux entre 2001 et 2005. Ces femmes ont mis en place une nouvelle stratégie de politique quotidienne de « présence en tant que résistance », en faisant du vélo, du sport ou encore en chantant dans les espaces publics, ce qui leur est normalement interdit par la loi islamique (Pourmokhtari, 2022, p.1). Cet article tend à montrer l'influence de ces modes de résistance quotidiens sur

⁴ Après la Révolution islamique de 1979, les droits des femmes sur la plan social et juridique ont fortement régressé. Par exemple, le droit de voyager à l'étranger, le droit d'exercer certaines professions, le droit égal à la garde des enfants ainsi qu'au divorce ou encore le droit égal de témoigner devant la justice iranienne.

les autorités iraniennes, et notamment sur le relâchement de leur emprise sur les femmes au sein de la société. Quant à l'article de Armaghan Ziaee (2019), « *On contradictions: The architecture of Women's resistance and emancipation in early twentieth-century Iran* », il explique que les espaces publics en Iran sont appréhendés en tant que terrains d'émancipation et de résistance exploités par les femmes. En raison du processus de modernisation, ces dernières ont envisagé ces espaces comme des moyens physiques de résister au pouvoir, tout en les considérant comme des objets de confrontation avec les idéologies patriarcales et les traditions culturelles iraniennes (Ziaee, 2019). Quant à lui, l'article de Parvin Ardalan et Thierry Baudouin (2021) intitulé « Femmes iraniennes en lutte : Le cauchemar du régime islamique » aborde la résistance des femmes. Il donne comme exemple la lutte contre le contrôle du corps par le régime islamique, ainsi que celle contre le port du voile obligatoire (Ardalan & Baudouin, 2021, p. 103). Il est alors expliqué que ces femmes ont, après la révolution de 1979 et l'imposition des lois contraignantes de la charia⁵, commencé à collectivement ou individuellement résister à l'oppression ainsi qu'à la répression du régime et ce, quotidiennement. L'article discute également des multiples facettes des résistances qui doivent toujours s'adapter à la force des mouvements en cours variant en fonction des périodes, ainsi qu'aux circonstances et aux relations de pouvoir (Ardalan & Baudouin, 2021, p. 105).

Ces contributions scientifiques apportent un nouvel angle de vue quant à notre sujet d'étude, et particulièrement vis-à-vis des actions de résistance qui sont peu évoquées au sein de la littérature. Ils mettent en avant les différentes stratégies individuelles et collectives mises en place par les femmes afin de résister à un système qui ne laisse que peu de portes ouvertes. Cet aspect des mobilisations fera l'objet d'une attention particulière lors de nos recherches, et plus particulièrement la résistance infrapolitique des Iraniennes qui n'est pas traitée au sein de la littérature scientifique existante.

Le dernier groupe d'œuvres scientifiques couvre la thématique des mobilisations des femmes ayant débuté en 2022⁶, avec pour slogan « Femme, Vie,

⁵ La loi islamique.

⁶ Ces actions ont débuté après la mort d'une jeune iranienne, prénommée Mahsa Amini, des suites de son arrestation par la police des mœurs pour port incorrect du voile.

Liberté ». Les écrits académiques comprennent, par exemple, « Iran : une nouvelle révolution ? » de Sapideh Farkhondeh et Clément Therme (2023), « Woman, Life, Freedom » de Shine Choi, Natália Maria Félix de Souza, Amy Lind, Swati Parashar, Elisabeth Prügl, & Marysia Zalewski (2022), « Le combat iranien femme, vie, liberté distingué dans le temple Groussier » de Delphine Minoui et Parya Vatankhah (2023) ou encore « Génération Femme, vie, liberté » de Marie Ladier-Fouladi et Jonathan Charlier (2023). Ce dernier évoque cette nouvelle génération de femmes nées entre 1998 et 2010 qui désirent se battre contre la propagande du régime iranien ainsi que pour leurs libertés au sein de l'espace public (Ladier-Fouladi & Charlier, 2023). Nous notons également la contribution de Azahed Thiriez-Arjangi (2023) dans l'« introduction » de la revue *Femme, vie liberté : un mouvement révolutionnaire en Iran*, ainsi que celle de Farhad Khosrokhavar (2023) dans cette même revue, avec son article « Une nouvelle subjectivité féminine en Iran ».

Sous un tout autre format, une interview retranscrite reprend les racines de ce soulèvement et de ces différentes actions de résistance (principalement celle du refus du port du voile), qui remontent aux protestations de 2019 fortement réprimées par le régime (Baghali, H. & al., 2022). Il s'agit de « Iran : Femme, Vie, Liberté » de Hawzhin Baghali, Chowra Makaremi, et Rezvan Zandieh, Behrang Pourhosseini & Gaëtane Lamarche-Vadel (2022). De surcroît, « *Iran's uprisings for Women, life, freedom: Over-determination, crisis, and the lineages of revolt* » de Eskandar Sadeghi-Boroujerdi (2023) examine les diverses révoltes et crises qui ont agité l'Iran depuis les événements de 2022. À ce moment-là, l'attention mondiale s'est tournée sur ces femmes protestant, en particulier contre l'obligation du port du voile. L'auteur s'efforce de démontrer que ces crises trouvent leurs racines dans des causes plus profondes et qu'elles ont mutuellement influencé leur développement (Sadeghi-Boroujerdi, 2023). D'après l'article d' Hamid Sajadi (2023), « *Iranian Women's Movement: Political Opportunities and New Forces* » le mouvement « Femmes, Vie, Liberté » est un mouvement de portée nationale qui prospère dans le temps malgré la répression du gouvernement (Sajadi, 2023).

Quatre ouvrages peuvent également être cités au sein de cette thématique, parmi lesquels figurent *Une femme en Iran : quelle émancipation ?* de Firouzeh Nahavandi (2023). Cette publication, dont la préface a été écrite par Raoul Delcorde,

explique notamment que la position des femmes a connu une mutation qualitative lors de ces rassemblements. En outre, il développe la multiplicité de la résistance et la lutte des Iraniennes. En initiant ce mouvement totalement unique de par ses slogans, sa durée et son ampleur, les femmes iraniennes sont passées d'actes de résistance à la confrontation directe avec les autorités (Nahavandi, 2023). Quant au second ouvrage, *Dans les rues de Téhéran : La nouvelle révolution iranienne vue de l'intérieur* de NILA (2023), il expose le témoignage d'une jeune Iranienne, vivant la révolution en étant à la fois actrice et témoin de cette dernière. Elle évoque notamment ses nombreuses actions dans les rues de Téhéran pour tenter de faire bouger les choses et de faire entendre la voix de toutes ces femmes. Le troisième ouvrage dont nous avons eu connaissance s'intitule *Femme ! Vie ! Liberté ! : échos d'un soulèvement révolutionnaire en Iran* de Chowra Makaremi (2023). C'est au travers d'une quarantaine de chroniques sur la révolte des Iraniennes que l'auteur nous plonge dans l'histoire de l'Iran ainsi que dans ses structures religieuses, culturelles et politiques nationales. L'apport de cette monographie à la littérature scientifique existante porte tout particulièrement sur l'appréhension de la complexité de l'histoire iranienne ainsi que de l'insurrection féministe de 2022. Enfin, le dernier ouvrage *Nous n'avons pas peur : le courage des femmes iraniennes* de Natalie Amari et Düzen Tekkal nous livre seize témoignages de femmes, qui sont soit en exil soit dans une cellule de prison, sur leur expérience personnelle ainsi que sur le mouvement en cours (2024).

Cette thématique est également abordée par certains articles mais sous un angle quelque peu différent, à savoir celui du féminisme. Parmi ceux-ci, nous avons répertorié l'article de Hanieh Molana, A. Marie Ranjbar et Sahar Razavi (2023), « *Woman, life, freedom: Decoding the feminist uprising in Iran* », celui de Tara Mehrabi (2022), « *Woman, life, freedom: On protests in Iran and why it is a feminist movement* », ainsi que « 2022 en Iran, une révolution féministe » de Jonathan Piron (2023) et « *Women, Life, Freedom: The New Unveiling of Feminism* » de Manijeh Daneshpour & Sima Hassandokht Firooz (2022).

L'ensemble de ces écrits apporte une nouvelle vision des mobilisations de 2022. Ils permettent au lecteur d'acquérir une meilleure compréhension des racines, du fonctionnement ainsi que des actions de résistance mises en place par les femmes, mais également par divers segments de la population iranienne. Notre recherche

s'inscrit dans la lignée de ce pan de la littérature scientifique sur le sujet étudié en explorant les stratégies de résistance observées lors des mobilisations initiées en 2022, dans le but d'examiner leur possible caractère infrapolitique.

Au regard des divers groupes d'articles et d'ouvrages, nous sommes désormais en mesure de nous situer de manière tangible au sein du corpus de cette littérature scientifique. Bien que ce travail de recherche portera de manière générale sur les tactiques d'opposition des Iraniennes, ce sont les stratégies de résistance infrapolitique auxquelles nous nous intéresserons plus particulièrement. La lutte discrète des femmes en Iran, qui représente un aspect novateur au sein de la littérature scientifique existante, viendra s'articuler avec la question de la SOP. En effet, la nature de cette dernière peut engendrer la nécessité pour les femmes d'adopter de telles actions de résistance afin de surmonter les contraintes que le régime impose de par ses particularités. L'aspect de la SOP du régime iranien, également novateur, s'est dessiné au départ du premier, deuxième et quatrième groupe de travaux spécifiques. Tandis que les deux premiers ont mis en lumière les contraintes structurelles des mobilisations des femmes, parmi lesquelles figurent le régime iranien ainsi que la nature de sa SOP, le dernier a souligné que la lutte actuelle des Iraniennes a débuté à l'avènement du nouveau régime politique en 1979. Cela montre partiellement que la nature de celui-ci est en cause, comme nous le verrons dans le chapitre 4. L'imbrication de ces divers éléments au sein des trois groupes a façonné la nécessité d'une analyse de la SOP du régime iranien afin de comprendre l'impact de la nature de cette dernière sur l'émergence et le développement des mouvements des femmes ainsi que sur le type de stratégies qu'ils décident d'adopter.

1.2. Méthodologie

Dans cette section, nous allons exposer la méthodologie de recherche adoptée dans le cadre de ce mémoire. Cette étape du processus rédactionnel a pour objectif de présenter les diverses stratégies méthodologiques employées pour la collecte et la production des données empiriques, ainsi que pour leur analyse en vue d'apporter une réponse à notre question de recherche.

Les données empiriques recueillies dans ce travail de recherche se classent en deux catégories distinctes : les données primaires et les données secondaires. Ce premier type de données, correspondant aux informations collectées dans des articles scientifiques, des monographies, des ouvrages collectifs ou tout autre support d'information, constitue la majeure partie des données exploitées dans ce mémoire. Par ailleurs, nous avons également décidé d'utiliser des données secondaires qui ont pu être récoltées lors d'un entretien réalisé avec Firouzeh Nahavandi (cf. annexe n°2). Sociologue et professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles, madame Nahavandi présentait un profil académique éminemment approprié pour répondre à des questions spécifiques relatives à notre recherche. Son expertise est attestée par de nombreuses publications traitant de questions liées au développement et au Moyen-Orient, avec une attention particulière portée à l'Iran et à l'Afghanistan. Ses travaux ont également exploré les mouvements d'émancipation des femmes en Iran, notamment au sein de son ouvrage intitulé *Être une femme en Iran : quelle émancipation ?* (2023). Idéalement, une enquête plus étendue aurait pu être menée en interrogeant d'autres chercheurs, scientifiques ou militants. Cependant, les impératifs temporels et géographiques se sont révélés être les facteurs prédominants ayant motivé la réalisation d'un seul et unique entretien. Il convient de souligner que ce dernier a permis d'apporter un complément d'information non négligeable et représente une plus-value dans le cadre de ce travail de recherche même s'il comporte des limites et de potentiels biais.

En termes de limites, l'existence d'un seul entretien ne permet pas de comparer les réponses fournies par l'intervenante afin d'avoir une vision critique de ces dernières. De plus, l'éloignement géographique de la chercheuse par rapport à la réalité du terrain peut limiter la véracité de certaines informations, qui restent ainsi invérifiées ou hypothétiques. Quant aux potentiels biais, ceux-ci concernent la positionnalité de la chercheuse, en tant que femme résidant en Europe et d'origine iranienne, ce qui pourrait influencer sa neutralité vis-à-vis des questions relatives à la situation des femmes en Iran. Au regard de cela, il demeurerait donc indispensable de mener un examen critique des informations récoltées lors de cet entretien.

En ce qui concerne la collecte et le traitement des différentes données, ils ont été directement influencés par le choix de l'échelle d'analyse. Dans un premier temps,

l'échelle *méso*, étudiant les organisations comme les mouvements sociaux et les gouvernements, s'est dégagée comme étant la plus pertinente dans le cadre de ce mémoire, car elle permet d'analyser les relations et les interactions entre les Iraniennes et les dirigeants politiques. Celle-ci met également en exergue les dynamiques politiques et sociales façonnant les mouvements d'émancipation des femmes en Iran. Par ailleurs, dans un second temps, l'échelle *micro* a également été employée pour analyser les réactions des Iraniennes, en particulier à travers les stratégies individuelles adoptées en réponse au régime politique et à la SOP qui en découle. De plus, celle-ci permet de placer le focus sur l'individu, elle a donc été utilisée lors de l'entretien réalisé avec Firouzeh Nahavandi.

En matière d'articulation entre la théorie et l'analyse des données empiriques, le raisonnement hypothético-déductif a été défini comme étant la démarche utilisée dans ce mémoire. C'est donc à partir des deux théories mobilisées, à savoir celle de la SOP ainsi que celle de la résistance infrapolitique, que notre hypothèse, relative à la réalité empirique, a été déterminée. Après avoir mis en lumière les points essentiels de ces théories, nous vérifierons et discuterons cette hypothèse. Pour ce faire, nous exposerons dans le troisième chapitre une contextualisation des mouvements des femmes en Iran, portant notamment sur l'évènement déclencheur de ces derniers ainsi que sur la situation des femmes en termes de statut et de droits. Ce chapitre contextuel viendra compléter notre analyse. Ensuite, les quatrième et cinquième chapitres apporteront une analyse détaillée afin de répondre à la question de recherche.

Quant à notre positionnalité de chercheuse en tant que femme, il peut s'avérer compliqué de rester impartiale au regard de la situation de ces femmes vis-à-vis de la violation systémique de leurs droits. De plus, faisant partie de la population blanche et européenne, il était essentiel d'admettre les divers privilèges qui nous sont octroyés ainsi que les biais susceptibles d'avoir une influence sur notre perception et notre interprétation de la réalité vécues par les Iraniennes. La distance politique, sociale et culturelle existante entre elles et nous peut également avoir un impact sur notre compréhension de la situation de celles-ci. Néanmoins, il s'agit du devoir d'une chercheuse de rester aussi neutre et objective que possible afin que ces éléments n'influencent pas les résultats de la recherche. Afin de remplir ce devoir, il nous a fallu examiner leur situation avec ouverture d'esprit et mener une recherche avisée par une

compréhension approfondie des enjeux auxquels les Iraniennes sont confrontées ainsi que des différents contextes locaux.

Il convient également de mentionner les potentiels biais de ce travail. Un de ceux-ci est relatif au caractère biaisé de certaines sources telles que des articles scientifiques, des ouvrages, des sites web ou encore des articles de presse. Celui-ci est avéré notamment lorsque les auteurs sont domiciliés en Iran et susceptibles d'être influencés par des éléments tels que le régime politique ou des idéologies particulières. Ainsi, certaines sources, qu'elles soient scientifiques ou non, contiennent des études partisans qui ne peuvent être considérées comme fiables par une chercheuse objective. Par conséquent, pour obtenir des résultats probants, une évaluation critique de ces sources quant à leur neutralité a été indispensable. Un autre biais potentiel réside dans le préjugé culturel. En effet, étant donné la distance culturelle évoquée dans le paragraphe précédent, il est possible que nos idées préconçues ainsi que nos normes culturelles aient une influence quelconque sur la manière dont le processus de recherche a été façonné ainsi que sur l'interprétation des résultats obtenus. Il nous a donc fallu prêter également une grande attention à ce facteur tout en restant objectif et neutre.

Tout au long des recherches, trois problèmes méthodologiques ont été rencontrés. Parmi ceux-ci, la quantité limitée d'informations disponibles sur le sujet d'étude est apparue comme étant un défi majeur. En effet, lors de la réalisation de l'état de l'art, seulement une trentaine de sources scientifiques ont pu être dégagées. Il a donc paru nécessaire d'élargir le champ de recherche et de nous appuyer également sur des sources non scientifiques afin de récolter certaines informations, notamment relatives aux droits politiques des Iraniens, aux sanctions ainsi qu'aux dispositifs de surveillance iraniens. En outre, il a été extrêmement compliqué de trouver des informations concernant les actions de résistance infrapolitique menées par les Iraniennes à cause de la nature secrète de ces initiatives. Nous avons donc dû baser une partie de notre analyse sur les quelques actions dépeintes dans nos sources. Le second problème rencontré fut relatif à l'articulation des deux théories mobilisées au sein de ce mémoire. Au regard de la complexité du sujet, il nous a fallu un certain temps avant d'appréhender réellement les liens pouvant être faits entre ces théories et ainsi être en mesure de les articuler de manière cohérente et fluide. Le troisième

problème auquel nous avons dû faire face concernait la véracité des sources et des informations récoltées. L'Iran est un pays duquel très peu d'informations sont transmises au reste du monde, notamment à cause d'une liberté d'expression très réduite, voire inexistante, et de la censure de l'État. De ce fait, un grand nombre des articles scientifiques et d'ouvrages sur les mouvements des femmes en Iran proviennent de scientifiques ou d'académiques ne résidant plus dans le pays, ou n'y ayant jamais vécu. Par conséquent, il était plausible que les écrits de certains de ces auteurs ne reflètent pas fidèlement la situation des femmes en Iran. Toutefois, la nouvelle génération iranienne, qui est fortement impliquée dans la lutte des femmes, exploite autant qu'elle le peut les réseaux sociaux pour partager avec le monde entier des informations souvent étouffées par les autorités. Au regard du problème, il a été essentiel d'effectuer une critique des diverses sources et informations mobilisées avant et durant l'écriture de ce mémoire, afin de ne pas tomber dans la désinformation et de ne pas impacter la validité et la crédibilité des résultats obtenus.

Pour conclure cette section sur la méthodologie, il est important de préciser les outils mobilisés pour l'aide à la rédaction de ce mémoire. Parmi ces derniers figurent des outils de vérification de la grammaire et de l'orthographe, comme des dictionnaires, mais également une intelligence artificielle générative, ChatGPT. L'utilisation de cette dernière a été faite conformément aux directives du document « Utilisation des intelligences artificielles génératives : note à l'attention des étudiantes et étudiants de l'UCLouvain » fourni par le vice-recteur aux affaires étudiantes de l'UCLouvain, Philippe Hiligsmann (2023). Cet outil a uniquement été utilisé comme assistant linguistique pour améliorer et réviser certaines de nos productions textuelles et non à des fins d'appropriation textuelle (UCLouvain, 2023).

1.3. Conclusion de chapitre

Au terme de ce chapitre, la réalisation de l'état de l'art a, dans un premier temps, permis de positionner ce travail de recherche au sein de la littérature scientifique ainsi que d'en identifier les aspects novateurs. L'analyse de la SOP ainsi que des actes de résistance infrapolitiques constitue l'ensemble de l'apport de ce travail à la littérature existante dans le domaine des mouvements des femmes en Iran.

Dans un deuxième temps, le développement de l'approche méthodologique du mémoire a mis en lumière les différentes stratégies de collecte et d'analyse de données, la détermination des niveaux d'analyse *méso* et *micro* ainsi que l'utilisation du raisonnement hypothético-déductif. En outre, cette section méthodologique a également avancé les faiblesses et risques de la recherche, notamment relatifs au potentiel impact de notre positionnalité de chercheuse, aux possibles biais de la recherche, ainsi que certains problèmes méthodologiques rencontrés.

Chapitre 2 : Cadre théorique

Au sein de ce chapitre, nous allons dresser le cadre théorique de ce mémoire, ce qui constitue une étape essentielle permettant l'identification des théories mobilisées, qui seront, par la suite, confrontées aux données empiriques. Notre cadre théorique se composera des deux théories suivantes : celle des structures des opportunités politiques (SOP) et celle théorie de la résistance infrapolitique. Chacune d'entre elles contribuera à apporter des éléments de réponse à notre questionnement et leurs apports se compléteront mutuellement. L'approche de la SOP permettra de mettre en lumière la nature du régime iranien ainsi que de la SOP qui en découle. Cette dernière est essentielle car son identification rendra possible l'analyse de son influence sur le choix des stratégies des mouvements des femmes en Iran et ce, notamment en examinant la propension du régime à réprimer les mouvements contestataires. Quant à la théorie de la résistance infrapolitique, ses apports porteront essentiellement sur l'analyse des stratégies adoptées par les mouvements d'émancipation des femmes dans le but de confirmer ou d'infirmer la nature infrapolitique de celles-ci dans le contexte de la SOP largement fermée caractérisant le régime iranien.

Afin de construire notre outillage, il convient d'adopter une approche séquentielle, dans laquelle chaque théorie sera exposée individuellement, et sera suivie d'une transition éclairante vers la suivante, et ce dans le but de montrer le lien qui les unit.

2.1. La structure des opportunités politiques (SOP)

Issu de la théorie des mobilisations sociales, et plus largement, de la sociologie des mouvements sociaux, le premier concept mobilisé dans ce mémoire sera celui de la structure des opportunités politiques (SOP). Ce concept central dans l'analyse des mouvements sociaux a été défini par Olivier Fillieule et Lilian Mathieu comme suit : « Le concept de la SOP rend compte de l'environnement politique auquel sont confrontés les mouvements sociaux, et qui peut, selon la conjoncture, exercer une influence positive ou négative sur leur émergence et leur développement » (2020, p. 573).

Quant à Peter Eisinger, considéré comme le pionnier de ce concept, il le mentionna pour la première fois en 1973 au sein d'une étude comparative axée sur les conditions de développement des mobilisations sociales (Neveu, 2011). L'objectif visé était de tester l'hypothèse selon laquelle il est impératif de considérer les ressources, les points faibles, les ouvertures ainsi que les barrières du système politique (Neveu, 2011). Il souhaitait ainsi évaluer le niveau d'accessibilité ou d'inaccessibilité des structures de pouvoir locales en se basant sur certains indicateurs. Bien que les conclusions de l'étude furent quelque peu nuancées, il était évident qu'une ouverture minimale du pouvoir local à la contestation se révélait être une variable importante favorisant le développement de celle-ci (Neveu, 2011).

D'un autre point de vue, Charles Tilly et Sidney Tarrow considèrent que l'on peut regrouper les caractéristiques essentielles des régimes sous l'appellation de structure d'opportunité politique (2015). Ils dénombrent quatre types de régimes différents : non démocratique à forte capacité, non démocratique à faible capacité, démocratique à forte capacité et démocratique à faible capacité (2015, p.110). Il est possible de les classer en fonction de deux variables, à savoir celle de la démocratie et celle de la capacité. Les auteurs définissent la démocratie comme étant « la mesure dans laquelle les personnes relevant de l'autorité d'un État donné jouissent de droits politiques larges et égaux, exercent une influence directe sur le personnel politique et les décisions publiques (par le biais, entre autres, d'élections ouvertes ou de référendums) et ont les moyens de se protéger de l'arbitraire des agents de l'État tels que les policiers, juges et fonctionnaires » (Tilly & Tarrow, 2015, p. 109). Quant à la variable de la capacité, elle est définie comme étant « la mesure dans laquelle l'action de l'État a un impact sur la population de son territoire, sa répartition, son activité, ses ressources » (Tilly & Tarrow, 2015, p. 108-109).

Les traits généraux de ces régimes politiques exercent une influence considérable sur les opportunités ainsi que sur les menaces auxquelles tout acteur revendicatif est confronté (2015). D'après les auteurs, la SOP est composée de ces six propriétés :

La multiplicité des centres autonomes de pouvoir qui s'y trouvent ; son degré d'ouverture à de nouveaux acteurs ; l'instabilité des alignements politiques du jour ; l'existence d'éventuels alliés de poids pour les contestataires ; la mesure dans laquelle le régime réprime ou, au contraire, facilite la revendication collective et des changements importants intervenant dans les cinq domaines ci-dessus (Tilly & Tarrow, 2015, p. 112).

Il semble important de préciser qu'un certain nombre d'acteurs politiques n'ont pas d'alliés potentiels au sein des individus considérés comme puissants dans le cas d'une stabilité des alignements politiques. De plus, les menaces peuvent varier en fonction de la SOP, même s'il s'agit de la perception de celles-ci qui pousse les individus à se mobiliser (Tilly & Tarrow, 2015). Charles Tilly et Sidney Tarrow expliquent que les opportunités et les menaces apparaissent au même moment, mais qu'elles sont susceptibles de changer en fonction de l'ouverture ou de la fermeture du régime, de l'instabilité des alignements politiques, de la fragmentation ou de la concentration du pouvoir, ou encore de la présence d'alliés potentiels (Tilly & Tarrow, 2015). Enfin, ils ajoutent que lorsque ces opportunités et menaces sont « mobiles », les individus détenteurs du pouvoir optent pour des répertoires plus rigides comme la répression, alors que les individus se mobilisant optent pour des formes d'actions plus souples, et sont donc plus inventifs (Tilly & Tarrow, 2015). Néanmoins, cette variabilité engendre également une augmentation de l'incertitude au sein des relations entre les revendicateurs et les individus recevant les revendications.

Au regard des éléments théoriques énoncés ci-dessus par les différents auteurs, la conjoncture politique semble avoir une influence considérable sur l'émergence et le développement des mobilisations sociales. Au départ de cette constatation commune, la théorie de Charles Tilly et Sidney Tarrow se démarque des autres théories sur la SOP, elle base notamment une majeure partie de son raisonnement sur l'identification du régime politique. Cela rend la théorie pertinente pour l'analyse de notre sujet d'étude car, comme nous l'expliquerons dans le prochain chapitre, les mobilisations des femmes en Iran s'élèvent en particulier contre le régime politique établi depuis 1979. De ce fait, nous l'utiliserons, dans un premier temps, afin d'identifier le type de régime en Iran à l'aide de la typologie des auteurs (cf. annexe n°1). Dans un deuxième temps, l'application des six caractéristiques essentielles constituant la SOP au cas de

l'Iran nous donnera la possibilité de déterminer la nature même de la SOP iranienne. Une fois cette analyse effectuée, il nous sera possible d'estimer la propension du régime iranien à réprimer ou à faciliter le développement de mouvements contestataires, et donc notamment des mouvements d'émancipation des femmes.

Cette théorie de la SOP s'articule avec la seconde théorie mobilisée, c'est-à-dire celle de la résistance infrapolitique. En effet, comme expliqué auparavant, les acteurs des mobilisations sociales utilisent des procédés de plus en plus inventifs face à la répression de certains régimes (Tilly & Tarrow, 2015). Il se trouve que ces procédés font référence à des actes de résistance innovants qui sont généralement mis en place lorsque que la SOP du régime est fermée et n'est, de ce fait, pas favorable à l'émergence d'une lutte ouverte via les canaux de protestation traditionnels. Cette contrainte structurelle impacte les revendicateurs qui ne peuvent bénéficier d'aucune opportunité politique, entravant ainsi significativement leur tentative de changement au sein de la société concernée. Sachant que le régime iranien est largement fermé et exerce une répression systématique, une analyse des stratégies de résistance des Iraniennes dans ce contexte apparaît comme plus que pertinente. Le but étant de prouver l'utilisation de stratégies de résistance infrapolitique afin de limiter les risques de représailles du régime. Cela résonne avec les nombreux articles sur la lutte des femmes en Iran répertoriés dans l'état de l'art expliquant qu'elles s'insurgent quotidiennement face à l'oppression et à la répression.

2.2. [La théorie de la résistance infrapolitique](#)

En considérant le lien avancé dans la section précédente, la deuxième théorie qui sera mobilisée dans ce travail de recherche est celle de la résistance infrapolitique.

Avant de mettre le focus sur cette notion, il demeure important de mettre en lumière le concept de résistance. Ce dernier est mentionné dans l'ouvrage de Michel Foucault (1976) intitulé *La volonté du Savoir* dans lequel il développe l'idée que l'exercice d'un pouvoir engendre inévitablement des dynamiques de résistance⁷ (Foucault, 1976, p.126). Selon lui, ces deux phénomènes sont corrélés. Sur la « scène

⁷ « Là où il y a pouvoir, il y a résistance » (Foucault, 1976, p.125).

stratégique des rapports de pouvoir », diverses formes de résistance coexistent, comprenant notamment les résistances nécessaires, possibles, solitaires, spontanées, sauvages, violentes, irréconciliables, etc. (Canavêz & Miranda, 2011, p.152). Elles sont « distribuées de façon irrégulière : les points, les nœuds, les foyers de résistance sont disséminés avec plus ou moins de densité dans le temps et l'espace, dressant parfois des groupes ou des individus de manière définitive, allumant certains points du corps, certains moments de la vie, certains types de comportement » (Foucault, 1976, p. 127). Il convient de souligner que cette notion fait davantage référence à une lutte politique ouverte.

Quant au concept de la résistance infrapolitique, James Scott le définit dans son ouvrage intitulé *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne* comme étant, *a contrario* de la résistance publique déclarée, une lutte politique discrète, invisible (2008). Celle-ci est menée quotidiennement par des groupes dominés ne possédant que très peu de droits politiques voire aucun (Scott, 2008). Il s'agit d'un choix stratégique pris en connaissance des rapports de force existants au sein de la société concernée, c'est-à-dire que les attaques directes ne sont pas envisageables au regard de la réalité du pouvoir. La résistance infrapolitique est donc une réaction engendrée par la domination systématique de ces groupes qui les pousse à répondre aux dominants. De plus, cette lutte est prudente car dans ce contexte, les sanctions qu'ils encourent dépassent la simple réprimande et peuvent revêtir la forme de sévices corporels (Scott, 2008).

Afin de mieux caractériser les différents types de résistance souterraine, James Scott expose trois types distincts de domination : la domination matérielle, idéologique et statuaire (2008, p. 215). Chacune d'entre elles engendre différentes formes de résistances publiques déclarées ainsi qu'infrapolitiques (cf. annexe n°1). Ces dernières comportent plusieurs caractéristiques générales qui sont les suivantes : aucune revendication publique n'est faite ; pas d'action menée en son propre nom mais sous anonymat ; logique de déguisement avec des réseaux informels de voisinage, de parenté, ou encore de cercles d'amis ; menée par de petits groupes ou individuellement ; pas de meneur ou de liste de membres (Scott, 2008, p. 217). Le but étant de laisser le moins de traces possible de toute action politique.

Comme l'explique James Scott, l'équilibre en place au sein de la société concernée va être constamment testé par les dominants et les dominés et ce, à l'aide de sondage, de feinte et de petites attaques (2008). Cela leur permet de déterminer les faiblesses de l'autre et donc le rapport de force existant. Si le dominant veut décourager les dominés de perpétrer des actes de défiance, il peut utiliser l'exécution ou le mauvais traitement d'un résistant pour servir « d'exemple ». Néanmoins, si des actions de résistance sont menées avec succès et aboutissent à des avancées, cela peut en susciter d'autres par la suite, qui seront davantage fréquentes et audacieuses, à moins qu'elles ne soient stoppées par des ripostes des dominants (Scott, 2008). Grâce à cela, les limites du possible pourront être identifiées. Cette dynamique n'est applicable que lorsque la majorité des dominés obéissent car « une structure de surveillance, de récompenses, et de punitions fait qu'il est prudent pour eux de se conformer à la norme » (Scott, 2008, p. 210). Cependant, il est important de préciser que tout relâchement est exploité par les dominés. La pression derrière la résistance quotidienne est donc continue. Outre l'impact significatif des sanctions imposées et du contre-poids exercé par la surveillance, les formes de résistances infrapolitiques sont également influencées par le degré d'indignation des groupes dominés, ainsi que par leurs niveaux de besoins.

Cette lutte discrète est considérée comme étant une vraie politique comportant des enjeux élevés ainsi que des obstacles conséquents à franchir. En outre, il s'agit de la « pierre angulaire sur laquelle reposent certaines formes d'action politique institutionnalisée qui ne pourraient pas exister sans elle » (Scott, 2008, p. 218).

Étant donné le régime iranien caractérisé par une SOP largement fermée, la mobilisation de la théorie de la résistance infrapolitique de James Scott dans notre outillage théorique semble tout à fait pertinente. En effet, sachant que la répression est courante en Iran, l'adoption de ce type de stratégie serait un choix tactique en fonction du rapport de force entre les dominants (les dirigeants iraniens) et les dominés (les Iraniennes). Cette théorie éclairera nos recherches sur les stratégies adoptées par les mouvements des femmes face à la réalité du pouvoir du régime iranien. Voici comment nous allons mener l'analyse en utilisant les éléments théoriques : Tout d'abord, nous procéderons à l'identification des types de domination exercés par les dirigeants sur les femmes à l'aide du tableau établi par James Scott (cf. annexe 1). Ce

dernier nous permettra également de déterminer si les formes de résistance infrapolitique liées aux types de dominations concordent avec celles menées par les Iraniennes sur la période étudiée. À cela viendra s'ajouter une analyse du système de surveillance et de punition mis en place par les dirigeants afin de nous éclairer davantage sur le rapport de force existant entre les deux groupes. Enfin, nous analyserons les actions de résistance menées par les mouvements d'émancipation des femmes de 1997 jusqu'aux mobilisations initiées en 2022 incluses, à la lumière des caractéristiques de la résistance infrapolitique de James Scott. Le but de cette démarche sera de vérifier la nature des actions menées et ainsi d'être en mesure de déterminer le type stratégies employées par les Iraniennes face à un régime répressif.

Le croisement de ces deux piliers théoriques permettra de répondre à la question de recherche suivante : *Quelles stratégies les mouvements d'émancipation des femmes en Iran ont-ils adoptées sur la période s'étendant de 1997 jusqu'aux mobilisations de 2022 incluses, dans le contexte de la structure des opportunités politiques largement fermée caractérisant le régime iranien ?*

Pour tenter de répondre à ce questionnement, voici l'hypothèse avancée dans ce mémoire : les mouvements d'émancipation des femmes en Iran ont opté pour des stratégies de résistance infrapolitique au lieu de stratégies de résistance ouverte de 1997 jusqu'aux mobilisations de 2022 incluses, et ce, en raison d'un rapport de force défavorable et des menaces façonnées par la SOP fermée du régime iranien.

2.3. Conclusion de chapitre

Au terme de ce chapitre, l'établissement de notre cadre théorique a permis de formuler la question de recherche de ce travail ainsi que l'hypothèse que nous vérifierons à l'aide de nos analyses. Les théories de la SOP et de la résistance infrapolitique seront mobilisées à cette fin et leur articulation nous permettra de dégager des éléments de réponse qui se compléteront mutuellement. Au niveau des apports théoriques, cela rendra possible, dans un premier temps, l'identification de la nature du régime iranien ainsi que de la SOP découlant de ce dernier. Cette analyse nous permettra de déterminer l'impact de la nature de la SOP sur le choix des stratégies

adoptées par les Iraniennes, notamment en raison de la propension du régime à favoriser ou à réprimer l'émergence de mouvements contestataires, incluant celui des femmes. Dans un second temps, l'articulation avec la deuxième théorie facilitera la vérification de la nature des stratégies adoptées par les mouvements d'émancipation des femmes en Iran face au rapport de force et de domination ainsi que des nombreuses menaces façonnées essentiellement par la SOP.

Alors que l'objectif de ce chapitre était de mettre en exergue les théories constituant notre cadre théorique ainsi que leur articulation, celui du prochain sera de remettre en contexte la lutte actuelle des femmes pour l'émancipation par l'exposition d'éléments historiques et situationnels les ayant amenées à se mobiliser.

Chapitre 3 : La Révolution islamique de 1979 : le rôle déterminant des Iraniennes et les conséquences du nouveau régime politique sur la situation des femmes

Ce nouveau chapitre a pour objectif d'introduire les éléments de contexte nécessaires à la complétude de notre future analyse des stratégies mobilisées par les mouvements d'émancipation des femmes en Iran, au prisme de la théorie de la SOP et de la résistance infrapolitique. Il nous permettra d'appréhender la profondeur historique de la lutte actuelles des femmes ainsi que le statut qui leur a été attribué et contre lequel elles s'insurgent depuis des années.

La subdivision de ce chapitre se fera comme suit : Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur l'explication du contexte de l'évènement considéré comme déclencheur de la lutte actuelle des femmes, c'est-à-dire la Révolution islamique de 1979. Dans un second temps, nous examinerons le rôle des femmes au sein de cette révolution contre le régime du Shah, ainsi que, de manière très brève, la dimension intersectionnelle de ce soulèvement. Enfin, nous mettrons en lumière les conséquences de l'avènement du nouveau régime sur la situation des femmes, et plus précisément sur leurs droits et leur statut.

3.1. La Révolution islamique de 1979

1979 est considérée comme une année charnière dans l'histoire de l'Iran en raison de l'instauration de la république islamique. Afin de comprendre l'avènement de celle-ci, il nous faut remonter dans le temps, et plus précisément au moment du règne du deuxième roi de la dynastie Pahlavi (1941-1979), à savoir Mohammad Reza Shah. Tandis que la première partie de son règne (1941-1953) fut caractérisée par une ouverture politique, la deuxième (1953-1979), quant à elle, tendait davantage vers un autoritarisme progressif ainsi qu'une fermeture politique (Djalili & Kellner, 2010). De 1951 jusqu'en 1953, la société iranienne a connu un déchirement dû à la crise et à la situation économique catastrophique causée par le boycott des pays occidentaux du pétrole iranien. Durant cette même période, le roi partit en exil mais fut ramené au

pouvoir en 1953 par les Britanniques et les Américains à l'aide d'un coup d'État. C'est à la suite de cet événement important pour le futur de l'Iran que le roi changea drastiquement sa manière de gouverner et opta pour une politique autoritaire et répressive. Tout en poursuivant la politique de modernisation de son père Reza Shah, il y ajouta ses ambitions « de grandes civilisations et de dépassement des puissances occidentales » (Nahavandi, 2013, p.21).

En 1963, des mesures visant à transformer l'économie du pays ont été soumises au peuple via un référendum. Cette réforme agraire constitue le cœur de ce qu'on appellera « la révolution blanche » (Perspective Monde, s.d.). Plusieurs objectifs tels que la modernisation des campagnes, la disparition des grands propriétaires terriens, ainsi que le bouleversement des structures moyenâgeuses rurales étaient visés (Nahavandi, 2013). Les avis quant à cette réforme étaient fortement mitigés. Bien qu'elle enthousiasma les paysans, elle mécontenta des membres du clergé, des chefs de tribus ou encore des propriétaires terriens. Y voyant une opportunité, Rouhollah Khomeiny débuta son activité politique et prit la tête des contestations, à la suite desquelles il fut arrêté. C'est pourquoi, afin de le protéger, le titre d'Ayatollah lui fut conféré par des hauts membres du clergé. Bien que l'État bénéficia de cette réforme agraire à la suite de la hausse des prix du pétrole en 1973, il fut frappé par l'inflation deux ans plus tard. Les effets sur le long terme de cette réforme, couplés aux aspirations de participation au pouvoir et de liberté politique de la classe moyenne populaire bloquées par le Shah, ont fini par alimenter le mécontentement des hommes et des femmes de toutes les classes sociales.

En 1977, après l'élection à la présidence américaine de Jimmy Carter, qui lança une nouvelle politique étrangère contraignant Mohammad Reza Shah à octroyer davantage de libertés, le roi ne pouvait plus compter sur le soutien des États-Unis. C'est à ce moment-là que l'engrenage de la révolution fut déclenché et que des manifestations éclatèrent. Le roi partit en exil en 1978 et l'Ayatollah Khomeiny fut rapidement considéré par le peuple comme Guide de la révolution. Bien que le roi revint en Iran le 1^{er} février 1979, les révolutionnaires prirent le pouvoir dix jours plus tard (Djalili & Kellner, 2010). Les partisans de Khomeiny se lancèrent dans une lutte pour le pouvoir contre différentes factions ainsi que des groupes armés, mais cela finit par aboutir à une victoire des partisans le 1^{er} avril 1979. En effet, le peuple vota via un

referendum et approuva l'avènement de la République islamique d'Iran avec plus de 99% des voix (Nahavandi, 2013, p. 24). Peu de temps après, Khomeiny commença à exécuter des individus liés à l'Ancien régime, à faire disparaître ses anciens alliés ainsi qu'à réprimer toute contestation, notamment celles des femmes.

3.2. Entre évolutions et discriminations sous l'Ancien régime, le rôle prédominant des femmes lors de la Révolution islamique

Avant de mettre en lumière le rôle essentiel des Iraniennes lors de la Révolution islamique, il convient de souligner les évolutions en faveur de leur émancipation que l'« Ancien régime » (1925-1979) avait permises. Cette étape est importante afin de rendre compte de la situation des femmes à l'époque. Parmi les évolutions à souligner, il y a celle concernant l'éducation. En effet, celle-ci avait été rendue accessible pour les deux sexes, permettant donc aux femmes de suivre des cours à l'université de Téhéran, et ce, dès son ouverture en 1936 (Nahavandi, 2013). Une autre évolution portait sur les droits politiques des femmes. Elles se virent accorder le droit de vote et d'éligibilité grâce à la « révolution blanche » de 1963 menée par le Shah. Dans un autre registre, l'amendement de la Loi sur la protection des familles en 1975 régla la polygamie ainsi que la répudiation des hommes, et accorda également aux femmes le droit de divorce et d'acquiescer la garde des enfants après ce dernier (Nahavandi, 2023). En ce qui concerne l'âge du mariage, celui-ci, qui était de 13 ans avant le règne de la dynastie Pahlavi, a été reporté à 18 ans. En termes d'emploi, pour la première fois, les femmes eurent accès à la fonction de juge. De plus, elles ne furent plus soumises à des restrictions relatives à l'emploi, ce qui signifie qu'elles avaient désormais accès à l'intégralité des postes sous le régime du Shah.

Cependant, certaines évolutions causèrent des discriminations, notamment celle liée au port du voile. En janvier 1936, une loi appelée « la loi de libération des femmes iraniennes » portant sur l'interdiction du port du voile est entrée en vigueur (Ziaee, 2019). Concrètement, les femmes n'avaient plus le droit de porter le voile dans les lieux publics. Par conséquent, pour exercer certaines professions, notamment celles dans l'administration, les femmes issues des milieux traditionnels devaient renoncer à porter le voile et donc, se résoudre à changer leur culture (Kian-Thiébaud, 2010). Inconcevable pour la majorité d'entre elles, elles décidèrent de renoncer à la vie sociale

et de se cantonner à leur rôle traditionnel, celui de femme au foyer. Pour des femmes plus instruites et plus jeunes issues de ce même milieu, qui aspiraient à entrer dans la vie active, elles furent obligées d'exercer des professions compatibles avec le port du voile (Kian-Thiébaud, 2010 ; Ziaee, 2019). En somme, force est de constater que cette évolution a consolidé les différences préexistantes entre les diverses catégories de femmes en Iran. Par exemple, les femmes issues des milieux traditionnels ont été davantage exclues de la sphère publique que d'autres catégories de femmes.

En dépit du fait que le régime leur avait été plutôt favorable, même si des discriminations demeuraient, des femmes de toutes les classes sociales décidèrent de se rendre dans les rues et de participer activement au soulèvement qui mena à la chute du Shah en 1979. Sur des milliers de personnes, elles représentaient lors de certaines manifestations, plus d'un tiers des contestataires. Toutefois, il n'est pas possible de considérer cela comme un mouvement de femmes à proprement parler car très peu d'entre elles y participèrent en avançant leurs revendications (Khosrokhavar, 2002). En effet, la plupart des Iraniennes dans les rues avaient décidé de manifester pour diverses raisons telles que combattre le régime inique, soutenir la famille ou encore communiquer le mécontentement du peuple face à l'accroissement des écarts de richesse qui impactaient les familles modestes (Khosrokhavar, 2002). La défense d'un islam en déclin au sein des grandes agglomérations urbaines était également une raison de manifester pour les femmes les plus traditionnelles.

L'Ayatollah Khomeiny, au travers de discours inclusifs, avait convaincu la majorité des femmes que le renversement de l'Ancien régime leur permettrait, d'une part, d'améliorer leur statut, et d'autre part d'étendre leurs droits. Certaines d'entre elles ont également vu la participation à ce mouvement révolutionnaire comme une opportunité d'exprimer la revendication d'un rôle au sein de la sphère politique et sociale qui ne serait plus assujéti aux distinctions de générations et de genre (Nahavandi, 2023). Ceci est attribuable à l'incapacité de l'Ancien régime à mettre un terme aux traditions patriarcales, en raison d'une évolution des mentalités insuffisante.

En définitive, les femmes, qui à l'époque représentaient plus de la moitié de la population iranienne, soit environ 18,5 millions de personnes, ont participé activement au renversement du régime du Shah (Ardalan & Baudouin, 2021, p. 104). Elles y

entrevoient une opportunité de provoquer un changement et, simultanément, d'améliorer leur statut et leurs droits. Les Iraniennes ont ainsi grandement contribué à la légitimation du gouvernement de Khomeiny, qui a mené ultérieurement à la proclamation de la République islamique en Iran.

3.3. Conséquences de l'instauration de la République islamique en Iran sur les droits des femmes et leur statut légal

Durant la période prérévolutionnaire, l'Ayatollah Khomeiny avait fait de nombreuses promesses aux femmes qui demeuraient assez floues. Il leur avait notamment affirmé lors d'interviews et de discours que, dans le cadre de la loi islamique qui serait mise en place, leurs droits seraient complètement respectés. D'après ses dires, les femmes auraient le droit de choisir leurs vêtements, leur métier ainsi que leur avenir dans la future République islamique (Nahavandi, 2023). En ce qui concerne le statut des Iraniennes après sa victoire, Khomeiny avait déclaré ceci lors d'une interview en janvier 1979 : « Nos femmes se battent comme des lionnes. Elles méritent toute notre admiration. Dans l'État islamique, elles auront le statut qui leur revient » (Balta, 2009, p.1). Elles ne s'attendaient donc pas à ce que le statut promis par le Guide de la Révolution soit aussi éloigné de la réalité.

Une fois Khomeiny revenu de son exil, la situation des femmes se détériora drastiquement. Sa première décision fut d'abroger la Loi sur la protection des familles le 26 février 1979, soit seulement quelques jours après son retour en Iran. Les droits de tutelle, de garde de l'enfant et le droit de logement furent donc démantelés. De plus, l'interdiction du mariage pour les enfants mineurs et la restriction de la polygamie furent supprimées. Le 4 mars, il décréta que seuls les hommes avaient le droit de demander le divorce. En termes d'emploi, la fonction de juge ne leur fut plus accessible et elles se virent retirer le droit de servir dans l'armée du pays. Quant au domaine du sport, les Iraniennes reçurent l'interdiction de participer à des compétitions sportives, et ce même dans le cadre des Jeux olympiques. Seul le droit de vote ne leur fut pas retiré car Khomeiny en avait besoin pour légitimer son gouvernement. Toutefois, la participation politique des femmes fut limitée par d'autres voies ; elles se virent

notamment retirer le droit d'exercer des fonctions ministérielles (Ardalan & Baudouin, 2021).

À la suite des célébrations du 8 mars pour la journée internationale des droits des femmes, l'Ayatollah Khomeiny proclama que les musulmanes devaient sortir voilées car elles n'étaient pas « des poupées » (Nahavandi, 2023, p. 31). Le port du voile devint obligatoire pour toute activité sociale, le nouveau régime l'ayant instrumentalisé comme étant la représentation de l'authenticité et faisant de la femme voilée et déssexualisée l'élément central du régime islamique.

Les femmes prirent rapidement conscience qu'elles allaient devoir faire face tant à la contrainte du patriarcat qu'à celle de l'autoritarisme islamiste. Désillusionnées et mécontentes, elles descendirent spontanément dans les rues de Téhéran le 8 mars 1979 en criant des slogans tels que « Nous ne voulons pas de voile obligatoire », « Liberté, Égalité, c'est notre Droit » ou encore « Le 8 mars n'est ni un jour de l'Est ni un jour de l'Ouest, c'est un jour mondial » (Nahavandi, 2023, p. 32). Ces rassemblements, qui débutèrent avant même l'instauration officielle du régime (1^{er} avril 1979), marquèrent la première vague de protestation contre ces multiples interdictions, ainsi que de contestations publiques à l'encontre du régime naissant. C'est à ce moment précis que débuta la longue lutte actuelle des Iraniennes mobilisant de multiples stratégies tant dans la sphère privée que publique.

3.3.1. Le statut de la femme au sein du régime islamique, au regard de la loi et des usages

Le statut de la femme au sein de la République islamique d'Iran diffère de celui qui leur avait été attribué durant l'Ancien régime. Considérées comme garantes de la cohésion sociale et familiale, les femmes doivent être limitées à la sphère privée et donc à leur rôle d'épouse et de mère selon le nouveau régime. De ce fait, leur émancipation est vue comme une contestation à affronter. Afin d'appréhender les raisons de la lutte actuelle des Iraniennes, il est essentiel de mettre en lumière le statut qui leur a été attribué et ce au regard de la loi et des usages.

Au sein de la législation, une compréhension plus approfondie du statut des femmes peut être obtenue en examinant certains articles de la Constitution de la République islamique, ainsi que diverses dispositions contenues dans les Code civil et pénal. La loi qui est appliquée de manière stricte en Iran est la charia. Ce terme fait référence à la loi islamique qui codifie tous les droits et les devoirs, que ce soit sur le plan individuel ou collectif, des musulmans vivant dans un pays l'appliquant (Ouest-France, 2011). Elle dirige donc la vie quotidienne des individus sur le plan politique, religieux et social.

Fondée sur des préceptes et principes de l'idéologie islamique, la Constitution iranienne adoptée en 1979 contient certains articles qui relatent les discriminations ciblant les femmes et des indications concernant leur statut. Cependant, le deuxième paragraphe de la section intitulée « La femme dans la Constitution » dans le préambule offre d'ores et déjà une perspective claire sur les attentes de la République islamique à leur égard :

[...] La famille est l'unité de base de la société et le foyer principal de la croissance et de l'élévation de l'homme et de l'entente idéologique dans la recherche de l'idéal est un principe fondamental dans la fondation de la famille qui est le principal facteur constructif du mouvement évolutif et progressif de l'homme. Fournir des moyens destinés à atteindre cet objectif fait partie des tâches du gouvernement islamique. La femme, dans cette conception de l'unité familiale, quitte son état « d'objet » ou « d'instrument de travail » au service du développement de la consommation et de l'exploitation et, tout en retrouvant son devoir précieux et estimable de mère dans l'éducation des êtres pieux d'avant-garde, elle combat aux côtés des hommes dans les domaines actifs de l'existence ; en conséquence, elle assumera une responsabilité plus noble et une valeur et une munificence plus grande lui seront reconnues du point de vue islamique (Nahavandi, 2023, p. 34-35).

La lecture de ce passage révèle que la République islamique met l'accent sur la famille comme élément central de la société et insiste sur le rôle des femmes en tant que pilier de cette institution. Dès lors, l'objectif du régime est perceptible. Il s'agit de limiter

les Iraniennes à la sphère privée afin qu'elle puissent se concentrer à la fois sur leur rôle de mère et d'épouse.

Au sein du corpus principal du texte de cette Constitution, nous retrouvons des formulations donnant un certain pouvoir discrétionnaire à l'interprète telles que « conformément à la charia » ou « dans les limites des lois islamiques » (Amir-Arjomand, 2012, p. 174). Par conséquent, bien que l'article 21 garantisse des droits aux femmes, leur effectivité est vaine étant donné que les droits concédés sont conditionnés au respect des préceptes islamiques sur lesquels cette législation se base. Similairement, l'article 28 assure le droit à chacun de choisir librement la profession qu'il exercera à condition qu'elle ne soit pas en contradiction avec l'Islam, les droits d'autrui ainsi que l'intérêt général (Papan-Matin, 2014, p. 171). Cependant, en réalité, les femmes sont privées de ce droit compte tenu de la prévalence des principes évoqués par la charia dans le domaine du travail. Elles sont fortement encouragées à s'orienter vers des emplois que la République islamique considère comme féminins.

En ce qui concerne l'actuel Code civil iranien, un grand nombre de dispositions écrites dans celui-ci sont discriminantes à l'égard des femmes. Elles ont d'ailleurs été justifiées par les autorités comme étant un moyen de les protéger. Voici une énumération de quelques-unes de ces réalités codifiées : la part de l'héritage d'une femme se doit d'être toujours inférieure à celle d'un homme⁸ ; les hommes ont autorité en tant que chef de famille en vertu des dispositions dans le mariage et ont donc le droit d'interdire à leur femme d'opter pour une profession qui irait à l'encontre de l'honneur de la femme ou du mari, et des intérêts de la famille (Nahavandi, 2023, pp.58-59). Le Code civil institutionnalise les inégalités entre les sexes et donne les « moyens » à la République islamique d'atteindre son objectif.

Quant au Code pénal iranien, il démontre l'infériorité des femmes sur le plan juridique. En effet, celui-ci établit que la valeur d'une femme vaut la moitié de celle d'un homme. Par conséquent, les peines encourues par celle-ci pour les mêmes délits qu'un homme ne sont pas équivalentes. Par exemple, dans le cas d'un adultère, tous

⁸ Dans le cas d'un héritage où plusieurs enfants sont concernés, la part de l'héritage des garçons représentera le double de la part de l'héritage des filles selon l'article 907 du Code Civil (Nahavandi, 2023, p. 58).

deux risquent la lapidation, mais la femme sera enterrée jusqu'au cou tandis que l'homme le sera seulement jusqu'à la taille selon l'article 102 du Code pénal (Nahavandi, 2023, p.61). De plus, il existe une différence entre les deux sexes en ce qui concerne l'âge de la responsabilité pénale. Cette dernière est fixée à 15 ans pour les garçons contre 13 ans pour les filles.

Il convient de mentionner que, bien que les Iraniennes aient vu leur statut légal considérablement régresser après la Révolution islamique, cette dernière a tout de même amené des avancées positives pour certaines d'entre elles. Tout d'abord, un grand nombre de femmes des couches populaires ont pu avoir accès à l'éducation, et notamment à l'enseignement supérieur. En effet, il était estimé que, 20 ans après la révolution, les universités comptaient plus de 40% d'étudiantes (Khosrokhavar, 2002, p. 138). De plus, elles sont majoritaires parmi les admis au concours d'entrée dans les universités d'État et leur nombre dépasse celui des garçons au sein des lycées des grandes villes. Ensuite, en ce qui concerne les zones rurales, les filles accèdent plus facilement à l'enseignement qu'à l'époque de l'Ancien régime étant donné que le port du voile est devenu obligatoire et que, par conséquent, leurs parents n'ont plus peur qu'elles soient dévoyées en les y envoyant (Khosrokhavar, 2002). Enfin, il est possible de constater une présence des femmes de plus en plus significative dans certains domaines comme la médecine, le journalisme, le cinéma, la littérature, l'informatique, ou encore l'enseignement supérieur.

Le statut de la femme en Iran a également été renforcé par les usages, c'est-à-dire les différentes normes sociales⁹ acceptées au sein de la société iranienne. Dès leur plus jeune âge, les enfants les apprennent et les acceptent, et leur non-respect engendre des sanctions sociales. Comme l'explique l'Unicef dans un document définissant les normes sociales et les concepts connexes, le maintien des usages peut avoir des conséquences préjudiciables sur la santé physique et mentale des individus, et dans notre cas, sur les femmes iraniennes (2021). L'ordre social iranien ainsi que les différents comportements conservés au sein de la société sont des codes sociaux « nuisibles » qui sont susceptibles de consolider « les dynamiques de pouvoir inégales

⁹ « Les normes sociales sont les règles perçues, informelles, et pour la plupart non-écrites, qui définissent les actions acceptables et appropriées au sein d'un groupe ou d'une communauté donnée, guidant ainsi le comportement humain » (Unicef, 2021, p. 1).

et conduire à la discrimination et aux inégalités sociales et entre les sexes » (Unicef, 2021, p.2).

Les normes sociales iraniennes sont dites patriarcales en raison de la nature de la société du pays. Selon Battistella, la notion de patriarcat correspond « à une construction hiérarchisée des relations sociales qui place les hommes et le masculin en position de domination, et non seulement donne un rôle subordonné aux femmes, mais les opprime en les privant de leur liberté et de leur autonomie, en marginalisant leurs préoccupations, en les infantilisant, et en objectivant leur corps » (Battistella & al., 2019, p.353). En ce sens, afin de maintenir cet ordre social, les normes de la société ont été façonnées par le pouvoir en place, majoritairement des hommes, afin de refléter l'idéologie patriarcale de l'Iran. Elles peuvent donc exercer une influence sur les lois, les interactions sociales ainsi que sur les comportements des individus au sein de la société.

Dans le contexte iranien, l'une des normes préjudiciables les plus prégnantes concerne le code vestimentaire en vigueur. En effet, celui-ci a été établi à l'arrivée au pouvoir du régime islamique et accepté par la plupart des Iraniens. Il concerne tant les hommes que les femmes mais ces dernières sont les plus impactées. Selon cette norme, il est approprié que les femmes cachent leurs cheveux, leurs jambes ainsi que leurs bras lorsqu'elles sortent en public. À cette fin, elles doivent porter le voile pour se couvrir la tête et le *tchador* (non obligatoire) pour le reste du corps (Farsijani, 2018). Il est d'usage de ne pas montrer les formes du corps en portant des vêtements amples ainsi que d'opter pour des couleurs discrètes, surtout dans les villes religieuses et traditionnelles. Par ailleurs, elles peuvent s'habiller comme elles le souhaitent dans la sphère privée.

En ce qui concerne les normes familiales, il est d'usage que le père de famille ait le pouvoir absolu (Ladier-Fouladi, 2005). Il y a donc une domination des hommes dans l'espace domestique qui renforce le statut inférieur des femmes. Par exemple, ces dernières ont besoin de l'autorisation de leur père ou de leur mari pour voyager ou pour exercer une quelconque profession. De plus, les normes sociales iraniennes encouragent fortement le mariage et, par la suite, la vie de famille. Au sein du foyer,

les femmes sont responsables des tâches domestiques et il est attendu qu'elles élèvent correctement les enfants.

Au regard de ces différents éléments, nous constatons que la loi a permis de faire régresser le statut juridique des femmes, mais que ce sont les normes sociales, acceptées par la société iranienne elle-même, qui perpétuent le maintien de ce statut au fil des années.

3.4. Conclusion de chapitre

Le but de ce chapitre était de mettre en exergue certains éléments contextuels et situationnels permettant de montrer la profondeur historique ainsi que les raisons de la lutte actuelle des femmes en Iran. Voici ce qui a pu être discerné : Premièrement, l'explication du contexte socio-politique prévalant durant l'Ancien régime, qui a précédé la Révolution islamique de 1979, a permis la mise en évidence des facteurs ayant conduit à cet événement pivot, notamment en ce qui concerne l'évolution du statut des femmes en Iran. Nous constatons que la révolution fut le résultat de la modernisation autoritaire du Shah, qui rompait avec les structures traditionnelles de la société iranienne, sans octroyer à cette dernière, en train de se former, la possibilité de s'impliquer dans la vie sociale et politique. Deuxièmement, la focalisation sur le rôle des femmes durant la Révolution islamique a souligné leur mobilisation active à Téhéran, malgré certaines avancées sous le régime du Shah. Leurs motivations variées, allant de la justice sociale à la préservation de l'islam traditionnel, ont été observées, bien qu'elles aient rarement mis en avant leurs propres revendications d'émancipation. Dernièrement, le focus mis sur les conséquences en matière de droits et statut des femmes a permis de démontrer que, malgré les promesses de Khomeiny relatives à une meilleure reconnaissance des droits de celles-ci, la réalité fut rapidement tout autre. Le statut légal des Iraniennes après la révolution reflète une discrimination systémique, codifiée dans la Constitution, les Code civil et pénal. Malgré des progrès en matière d'éducation, les femmes demeurent substantiellement désavantagées sur le plan juridique, social et politique. Les normes patriarcales instaurées par le régime tendent à perpétuer cette ségrégation des sexes, perpétuant ainsi le statut inférieur qui leur est attribué dans la société iranienne.

In fine, non seulement la Révolution islamique de 1979 a conduit à une régression des droits des femmes ainsi que de leur statut, mais elle a également institutionnalisé une discrimination systématique des Iraniennes au travers des lois et des usages. Il y a donc une différence majeure entre ce que le statut était supposé être et la réalité. La preuve réside dans le fait que, depuis des années, les Iraniennes tentent de le secouer, et nous analyserons dans les prochains chapitres dans quelle mesure le choix des stratégies des mouvements d'émancipation des femmes à cette fin est influencé par la nature de la SOP.

Chapitre 4 : La structure des opportunités politiques du régime iranien : facteur de fermeture aux mouvements d'émancipation des femmes

Maintenant que les éléments de contexte permettant d'identifier l'événement déclencheur de la lutte actuelle des femmes ainsi que les conséquences de celui-ci sur la situation des Iraniennes ont été mis en lumière, nous pouvons passer à la prochaine étape. Nous allons, dès à présent, procéder à la première partie de l'analyse du cas d'étude sous le prisme de la théorie de la structure des opportunités politiques. Ce début d'analyse permettra d'apporter certains éléments de réponse à notre question de recherche qui, pour rappel, est la suivante : *Quelles stratégies les mouvements d'émancipation des femmes en Iran ont-ils adoptées sur la période s'étendant de 1997 jusqu'aux mobilisations de 2022 incluses, dans le contexte de la structure des opportunités politiques largement fermée caractérisant le régime iranien ?*

Dans ce but, le chapitre se divise comme suit : tout d'abord, nous identifierons le régime politique iranien selon la variable de la démocratie et celle de la capacité évoquées par Charles Tilly et Sidney Tarrow dans leur théorie sur la SOP. Ensuite, sur base de cela, nous examinerons la nature de la SOP du régime iranien à l'aide des six caractéristiques de ce dernier, dont l'ouverture ou la fermeture aux contestations. Cette première partie d'analyse nous permettra d'identifier les traits généraux du régime politique iranien instauré en 1979 et, par la suite, de déterminer la propension du régime à faciliter ou à réprimer les mouvements d'émancipation des femmes en Iran.

4.1. Réflexion sur les travaux de Charles Tilly et de Sidney Tarrow

Avant d'entamer ce chapitre, il serait intéressant d'avoir une brève réflexion critique sur la théorie de la SOP mobilisée pour cette première partie d'analyse. En effet, Charles Tilly et Sidney Tarrow l'ont développée au départ de l'expérience occidentale, or notre cas d'étude porte sur une expérience non-occidentale. Il convient donc de nous questionner sur l'adaptabilité de ce cadre d'analyse occidental-centré sur des contextes non-occidentaux, tel que celui de l'Iran.

Par conséquent, une recherche a été entreprise afin d'identifier des études portant sur un cas non-occidental et appliquant le cadre analytique développé par Charles Tilly et Sidney Tarrow. Notre attention s'est portée sur une étude doctorale menée par Paloma Haschke-Joseph, intitulée « Les médias, les élites et l'armée en Égypte du début des années 2000 à aujourd'hui : le rôle des chaînes satellitaires et d'internet, entre période révolutionnaire et mutation néo-autoritaire » (2016). Dans son cadre d'analyse de l'Égypte, l'auteure a notamment décidé de mobiliser la théorie de la SOP¹⁰ afin d'aborder le soulèvement populaire qu'a connu le pays en 2011, et plus précisément l'influence de l'élite égyptienne au sein de ce dernier. Lors de l'analyse, elle explique que le régime de Hosni Moubarak était vraisemblablement autoritaire et que la SOP qui en découlait était rigide. Par conséquent, elle ne laissait que très rarement la possibilité aux contestataires d'organiser des mobilisations collectives dans le pays (Haschke-Joseph, 2016).

À la lecture de ces éléments, nous constatons que cette étude appliquant notamment la théorie de la SOP que nous mobiliserons s'est faite sur la base d'un cas non-occidental qui n'est autre que celui de l'Égypte, et qui de surcroît, est un régime autoritaire. Bien que cette thèse ne comporte pas de réflexion auto-critique sur l'utilisation de cette théorie occidentalocentrée, celle-ci a été mobilisée avec succès et a permis d'apporter une compréhension fine du contexte politique égyptien. Par conséquent, son applicabilité à une expérience non-occidentale n'est pas remise en cause au regard de cette étude.

En somme, la théorie de la SOP de Charles Tilly et Sidney Tarrow, qui a été construite sur des expériences occidentales peut être appliquée à des cas d'étude comme l'Égypte ou, dans notre cas, l'Iran. De ce fait, il nous semble tout à fait pertinent de mobiliser cette théorie afin d'acquérir une bonne compréhension du régime politique iranien et de la SOP qui en découle. Toutefois, il est important de procéder à des ajustements contextuels afin d'intégrer les particularités politiques, sociales et culturelles du pays concerné au sein de cette première partie de notre analyse. De plus, il est important de tenir compte du fait que chaque régime politique possède un caractère unique qui rend difficile leur classification dans des catégories

¹⁰ Paloma Haschke-Joseph a choisi d'articuler cette théorie avec celle des ressources de mobilisation de Charles Tilly.

prédéterminées. Le régime iranien, en particulier, révèle une complexité qui dépasse les contours de la typologie des régimes établie par Charles Tilly et Sidney Tarrow. De ce fait, nous ne considérerons pas les conclusions de cette dernière comme étant une vérité absolue.

4.2. Du régime iranien à la nature de sa structure des opportunités politiques

Comme exposé dans le chapitre précédent, l'Iran est devenue une République islamique en 1979 à la suite du soulèvement populaire porté par l'Ayatollah Khomeiny. Il convient de se questionner sur la nature même de ce régime qu'est la République islamique, car, pour rappel, il diffère de ceux observés et étudiés en Occident. Dans cette démarche, nous allons mobiliser un pan de la théorie développée par Charles Tilly et Sidney Tarrow, selon lequel l'analyse de deux variables, à savoir la démocratie et la capacité, peut déterminer la nature du régime politique exercé dans un pays. Dans le cas présent, nous appliquerons cette partie de notre cadre théorique au cas de l'Iran.

4.2.1. La République islamique d'Iran, un régime démocratique ?

Commençons par la variable de la démocratie. Cette dernière peut être définie par les auteurs comme suit : il s'agit de

La mesure dans laquelle les personnes relevant de l'autorité d'un État donné jouissent des droits politiques larges et égaux, exercent une influence directe sur le personnel politique et les décisions publiques (par le biais, entre autres, d'élections ouvertes ou de référendums), et ont les moyens de se protéger de l'arbitraire des agents de l'État tels que les policiers, juges et fonctionnaires (Tilly et Tarrow, 2015, p.109).

En ce qui concerne les droits politiques iraniens, ils sont conférés à la population dans l'article 20 de la Constitution de la République islamique d'Iran : « Tous les individus de la nation, aussi bien les femmes que les hommes, sont de façon égale sous la protection de la loi et jouissent de tous les droits humains, politiques, économiques, sociaux et culturels, dans le respect des préceptes de l'Islam » (Papan-

Matin, 2014, p. 170) [Notre traduction]. Cependant, comme nous l'avons d'ores et déjà exposé dans le chapitre précédent, les femmes ne jouissent pas de droits politiques égaux à ceux des hommes et ce, en raison de la formule « dans le respect des préceptes de l'Islam ». Bien qu'elles aient pu garder le droit de vote après la Révolution islamique, leurs droits politiques ont été restreints par d'autres moyens, notamment via l'interdiction d'occuper des postes ministériels ou judiciaires (Ardalan & Baudouin, 2021). De plus, malgré la mention de ce type de droit dans la Constitution, son application n'est en réalité pas effective et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Prenons l'exemple du droit à un procès équitable. Selon Amnesty International, le pouvoir judiciaire n'est pas totalement indépendant et supervise « un appareil répressif caractérisé par des violations systématiques de la procédure, dont la privation d'avocat(e) au stade de l'instruction, les disparitions forcées, la détention au secret, le fait d'accepter à titre de preuve des « aveux » arrachés sous la torture, [...] » (2022). Un grand nombre de procès ne sont pas équitables et se concluent par des flagellations, des emprisonnements ou encore des exécutions. En somme, force est de constater que le peuple iranien ne jouit pas de droits politiques larges et égaux au sein de la République islamique.

Quant à l'influence de celui-ci sur le personnel politique ainsi que sur les décisions publiques notamment par le biais d'élections ouvertes ou de référendums, le sixième article de la Constitution affirme que

Dans la République islamique d'Iran, les affaires du pays doivent être administrées en s'appuyant sur l'opinion publique, soit par la voie d'élections, élection du Président de la République, des députés à l'Assemblée consultative islamique, des membres des conseils ou autres, soit par la voie de référendum dans les domaines spécifiés dans d'autres articles de cette Loi (Papan-Matin, 2014, p. 168) [Notre traduction].

Cependant, hormis l'Assemblée des experts¹¹, qui est élue au suffrage universel direct, le Conseil des gardiens de la Constitution¹² et le Conseil de discernement de l'intérêt

¹¹ Cette Assemblée est chargée d'élire ou de révoquer le Guide suprême si nécessaire, bien que théoriquement, il soit désigné à vie. Le taux d'abstention lors du vote de cette Assemblée est assez élevé.

¹² La fonction de cette institution islamique est de surveiller la compatibilité des lois avec l'islam et la Constitution.

supérieur du régime¹³ ne sont pas élus par le peuple iranien, comme sous-entendu dans la Constitution. En effet, leur désignation émane soit directement du Guide suprême, soit de personnes soigneusement nommées par ce dernier. Par conséquent, l'autorité effective demeure concentrée entre les mains du Guide de la révolution (Nahavandi, 2013). De plus, même si théoriquement le Président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans, le Conseil des gardiens trie en amont les candidats à chaque élection et écarte systématiquement des candidatures, dont celles des femmes (Nahavandi, 2013). Une fois le président élu par le peuple, le Guide suprême doit confirmer l'approbation par le Conseil des gardiens, de l'élection. De ce fait, en pratique, le dernier mot quant aux résultats de celle-ci revient au Guide et non au peuple. D'autant plus que des faits de fraude électorale ont été constatés et ce, notamment en 2009 avec l'improbable réélection de Mahmoud Ahmadinejad (Adelkhah, 2010). En effet, le 12 juin 2009, un nombre considérable de citoyens iraniens ont participé activement au processus électoral en se rendant aux urnes dans le cadre de l'élection présidentielle. Toutefois, malgré un taux de participation dépassant les 85%, les résultats annoncés ne reflétaient pas le vote des électeurs (Kian-Thiébaud, 2012). En réaction à cette situation de fraude, divers segments de la société se sont rassemblés dans les rues de Téhéran afin de manifester, initiant ainsi le Mouvement vert. Ce dernier, émanant de la société civile, incarne indubitablement la crise politique la plus significative du régime islamique (Kian-Thiébaud, 2012).

En ce qui concerne l'impact du peuple sur les décisions publiques par le biais de vote aux référendums approuvés par le Parlement, il est également très limité, voire inexistant. En effet, depuis la Révolution islamique de 1979, seulement trois référendums ont eu lieu, dont deux en 1979 afin de voter l'instauration de la République islamique ainsi que l'approbation de la Constitution et un en 1989 portant sur un amendement constitutionnel. Lors de notre entretien, Firouzeh Nahavandi a mis en lumière l'existence « de sondages fiables montrant que 80% de la population est contre le régime politique iranien actuel » (2024b). Depuis plusieurs années, des activistes réclament l'organisation d'un référendum sur la question du maintien de la république islamique, mais en vain. Sachant que la majorité de la population voterait contre ce dernier, les dirigeants iraniens, délégitimés, ignorent cette demande (Therme,

¹³ La fonction de cette seconde institution concerne l'arbitrage des possibles litiges entre le Conseil des gardiens de la Constitution et le Parlement.

2021). De ce fait, la nature démocratique et la transparence des référendums iraniens sont remises en cause au regard du pouvoir du régime.

La dernière partie de la définition porte sur les moyens de protection face à l'arbitraire des agents de l'État iranien. Bien que l'article 40 de la Constitution exprime clairement que « Nul ne peut user de son droit comme un moyen pour porter préjudice aux autres ou porter atteinte à l'intérêt général », les actions arbitraires par des agents de l'État iranien tels que des policiers, des fonctionnaires ou des juges sont fréquentes (Papan-Matin, 2014, p. 172) [Notre traduction]. En effet, à la suite du soulèvement de 2022, des milliers de personnes auraient été arrêtées et détenues arbitrairement, selon Amnesty International (2022). De surcroît, les plaintes déposées par les familles des victimes sont généralement rejetées, ne leur laissant aucun moyen de recourir à la justice, malgré que ce droit leur ait été octroyé dans la Constitution. La plupart de ces actions injustifiées, lorsqu'elles sont dénoncées, restent impunies et ce même dans le cas de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de tortures, ou autres violations graves (Amnesty International, 2022). Par conséquent, mis à part une connaissance des droits qui peut parfois servir à se défendre, les citoyens ne disposent d'aucun moyen fourni par l'État pour se protéger face à l'arbitraire.

Au regard de ce début d'analyse, nous constatons que le régime iranien ne répond pas à la définition d'un régime démocratique donnée par Charles Tilly et Sidney Tarrow. Par conséquent, selon cette typologie, il s'agit d'un régime non-démocratique.

4.2.2. Impact de l'action de l'État iranien sur la population : variable de la capacité

Quant à la variable de la capacité, pour rappel, cette dernière se définit comme suit : il s'agit de « la mesure dans laquelle l'action de l'État a un impact sur la population de son territoire, sa répartition, son activité, ses ressources » (Tilly et Tarrow, 2015, p. 108-109). Appliquons dès à présent cette définition au cas de l'Iran afin de déterminer son degré capacitaire.

Tout d'abord, en ce qui concerne la répartition de la population, l'action de l'État a grandement impacté celle-ci notamment par le biais de la migration interne. En effet, après la Révolution islamique, l'État a mis en place des politiques populaires gouvernementales dans le but d'inverser le phénomène d'exode rural au travers d'un soutien envers les organisations coopératives rurales indépendantes. Alors que cette stratégie s'était avérée concluante, l'État a décidé de changer sa tendance politique en 1982 et a commencé à soutenir la grande propriété, réenclenchant la migration d'une partie de la population vers les villes (Amiri, 2018). Cette première observation souligne l'incidence significative de l'intervention étatique sur les mouvements de la population. Cependant, les conséquences des actions de l'État, notamment sur le plan politique et économique, engendrent également des vagues d'émigration. En 2019, il est estimé que la diaspora iranienne constituerait plus de 4 millions d'individus dans le monde et qu'entre 200 000 et 220 000 personnes quitteraient le pays chaque jour (Cavaillès, 2019). Par conséquent, l'Iran a perdu de nombreux médecins, des universitaires ou encore des étudiants, contribuant au phénomène de la fuite des cerveaux¹⁴. La principale conséquence de ce dernier sur le pays se manifeste sur le plan financier. En somme, les actions de l'État exercent une influence significative sur la population iranienne, engendrant à la fois des effets bénéfiques et préjudiciables pour lui-même.

Ensuite, l'action étatique a également un impact substantiel sur l'activité de sa population, et cela est illustré de manière particulièrement frappante par son incidence sur le marché du travail. En effet, depuis l'avènement de la République islamique d'Iran en 1979, le régime a mis en place des politiques qualifiées d'anti-ouvrières comprenant la promotion des contrats temporaires ainsi que des contrats signés en blanc (NCRI Women Committee, 2023). Mais aussi le licenciement des travailleurs officiels et de la main d'œuvre dans les ateliers et les usines ainsi que la suspension de la production (NCRI Women Committee, 2023). Ces dernières ont eu des impacts significatifs sur les activités des travailleurs iraniens mais également sur leur niveau de vie qui s'est dégradé considérablement. Quant aux femmes, l'État leur complique l'accès à l'emploi par le biais de lois ou de restrictions afin de limiter au maximum

¹⁴ Cette expression désigne la migration vers des pays développés des travailleurs qualifiés du Sud comme des ingénieurs, des informaticiens, des médecins, des étudiants, des techniciens, des professionnels de santé, etc. Ces pays leur offrent généralement des meilleures perspectives d'avenir.

leur rôle à la sphère privée. En ce sens, l'État iranien avait annoncé en 2021 que toutes les femmes ayant un travail n'auraient plus le droit de recevoir d'allocations familiales, de maternité ou des primes de vacances (NCRI Women Committee, 2023). Les femmes ont été de plus en plus exclues du marché du travail qui est devenu, de ce fait, principalement masculin. Outre l'exclusion de cette activité économique, les femmes le sont également de la plupart des activités de divertissement. En effet, elles ont l'interdiction de danser ou d'assister à des matchs de football. Au regard de ces éléments, nous constatons que l'action étatique impacte significativement aussi bien les activités des Iraniens que des Iraniennes, même si la situation de ces dernières semble davantage préoccupante.

Enfin, les ressources de la population sont également considérablement impactées par l'action de l'État iranien. En effet, celles-ci, comme l'eau, viennent à manquer dans le pays, et ce en raison de décisions antérieures. Cette pénurie d'eau est le résultat, d'une part, de la croissance démographique voulue par l'État, et d'autre part de la diversification économique via le secteur agricole entreprise après la Révolution islamique. Il est estimé qu'en 2022, plus de 92% de l'eau était utilisée pour l'agriculture, laissant peu de cette ressource clé pour la population (L'Espérance, 2022). En outre, celle-ci lutte quotidiennement contre la pauvreté causée par les politiques gouvernementales d'augmentation des salaires, conduisant finalement à leur appauvrissement. En effet, l'augmentation de 27% des salaires est insuffisante comparée à celle du taux d'inflation qui s'élevait à plus de 67% en mars 2023 (NCRI Women Committee, 2023). Selon Firouzeh Nahavandi, le régime iranien contrôle économiquement une grande partie de la population (2024b). Son explication souligne l'existence d'une tranche démographique spécifique en Iran, qu'elle qualifie de « clientèle du régime », représentant approximativement 20% de la population, qui dépend financièrement du soutien du régime (Nahavandi, 2024b). En effet, l'Iran a mis en place de nombreuses subventions qui sont financées par l'exportation de barils de pétrole. Il est estimé qu'une grande partie des revenus pétroliers obtenus en 2006, soit plus de 55 milliards de dollars, a été redistribuée en aides à l'essence, au logement, au pain, aux riz, aux médicaments ou encore à l'emploi (Bezati & Mamou, 2007). Ces subventions représentent le plus gros levier d'influence du régime sur la population.

À la lumière de l'analyse de cette deuxième variable appliquée au cas de l'État iranien, nous constatons la forte propension de celui-ci à impacter sa population à plusieurs niveaux. Par conséquent, en rassemblant l'ensemble de nos conclusions de cette sous-section, nous sommes en mesure d'affirmer que le régime iranien est un régime non-démocratique à forte capacité selon les deux définitions données par Charles Tilly et Sidney Tarrow.

4.2.3. La structure des opportunités politiques du régime iranien : ouverte ou fermée ?

Maintenant que nous avons déterminé la nature du régime iranien au regard de la typologie des auteurs, passons à l'analyse des six caractéristiques d'un régime qui, selon eux, composent la SOP. Étant donné que cette dernière influence les menaces ainsi que les opportunités perçues par les mouvements d'émancipation des femmes, il est essentiel d'identifier son degré d'ouverture ou de fermeture.

Commençons avec la première caractéristique relative à la multiplicité des centres autonomes de pouvoir qui se trouvent au sein du régime iranien. Comme expliqué dans la section précédente, le système politique iranien est divisé entre plusieurs centres de pouvoir, à savoir des institutions gouvernementales telles que le *Majlis*¹⁵, le gouvernement, et le Président de la République islamique qui n'est autre que le chef du pouvoir exécutif, ou encore des organes non gouvernementaux comme le Conseil des gardiens de la Constitution (Nahavandi, 2013). *A contrario* des instances élues, les non élues possèdent un réel pouvoir, si pas l'essentiel de celui-ci. Cependant, ces différents centres de pouvoir sont étroitement liés et interdépendants et ne jouissent donc pas réellement d'une autonomie. En effet, la pierre angulaire de l'édifice institutionnel iranien est formée par le principe de *velayat-e faqih*¹⁶ qui suggère que le Guide suprême est la plus haute autorité de l'État (Pironet, 2007). Il est chargé de s'assurer du bon fonctionnement des différentes institutions, de superviser les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif ainsi que de « fixer les grandes orientations du régime » (Pironet, 2007). La politique menée est largement à la discrétion du Guide suprême, que le pouvoir judiciaire, le président ainsi que le *Majlis* ne font qu'appliquer

¹⁵ Le Parlement iranien.

¹⁶ Gouvernement du jurisconsulte religieux.

(Nahavandi, 2013). Dans la pratique, il y a donc une centralisation du pouvoir entre les mains du Guide de la révolution et nous verrons comment il s'assure de garder la mainmise dessus dans le prochain paragraphe. Par conséquent, au regard de ces éléments, nous pouvons affirmer que les institutions politiques iraniennes ne sont pas autonomes, et que bien qu'elles soient multiples, le pouvoir demeure concentré entre les mains d'une seule personne. Les institutions politiques iraniennes sont donc fermées et cela participe significativement à accroître le degré de fermeture de la SOP du régime.

Cela implique également que le degré d'ouverture du régime iranien à de nouveaux acteurs politiques, qui est la deuxième caractéristique composant la SOP, est fermé. En effet, ils ne sont acceptés au sein du système politique que dans la mesure où ils le soutiennent ainsi que son idéologie et de ce fait, ne représentent pas un danger. L'accession de nouveaux acteurs à des postes clés, notamment au sein des institutions politiques, doit être décidée, soit par le Guide suprême, soit par des hauts fonctionnaires ayant été préalablement nommés par ce dernier. De cette manière, le Guide assure sa prédominance sur les institutions et donc sur les différents pouvoirs le but de garder la mainmise. Selon Firouzeh Nahavandi,

En ce moment, et depuis des années, il n'y a aucune ouverture à quiconque. Cela montre que le système politique est réellement fermé, et ce de plus en plus chaque jour. Pour le moment, ce sont ce qu'on appelle les ultra-conservateurs et les partisans purs et durs d'Ali Khamenei qui sont au pouvoir. Ils détiennent la majorité au parlement et sont à la tête de toutes les institutions. Il n'y a donc aucune ouverture ou changement envisageable à court terme, et à mon avis, également à moyen terme (Nahavandi, 2024b).

Ensuite, la troisième caractéristique porte sur l'instabilité des alignements politiques en Iran. Tout d'abord, il est pertinent de souligner que les associations, les partis politiques ou les organisations religieuses, syndicales ou politiques sont autorisées d'après la Constitution, mais conditionnées au respect des principes de l'islam (Papan-Matin, 2014). Cependant, le pouvoir judiciaire est habilité à prononcer leur dissolution si leur conformité à ces principes est jugée insatisfaisante. De cette manière, le régime iranien limite l'émergence de positions politiques ou d'intérêts

divergents. Ensuite, il convient de préciser que depuis l'établissement de la République islamique d'Iran en 1979, le pays est le théâtre de conflits politiques entre diverses factions rivales. En effet, le factionnalisme caractérise la politique intérieure de l'Iran qui s'organise autour de trois factions possédant toutes trois des intérêts particuliers d'individus ou de groupes. Il s'agit des réformateurs, des pragmatiques et des conservateurs¹⁷. Cette dernière, incarnée par l'Ayatollah Khamenei, se profile comme incarnant le mieux l'*establishment* actuel dans le pays (Nahavandi, 2013, p. 68). Dirigeant les principales institutions, les conservateurs pensent maintenir l'intégrité de la jurisprudence islamique et considèrent de ce fait que leur autorité ne doit pas être remise en question par la volonté populaire ou par des organes représentatifs.

Quant aux pragmatiques, ils sont représentés par l'ancien président Hashemi Rafsandjani, élu en 1989. Celui-ci défend l'idée que la légitimité de l'État iranien repose sur les performances économiques de ce dernier (Nahavandi, 2013). De plus, pour cette faction, la création d'une démocratie n'est pas envisagée. Cependant, dans le souci de préserver la stabilité, les aspirations du peuple iranien sont, dans une certaine mesure, prises en compte.

La dernière faction est celle des réformateurs. L'ancien président Khatami est celui qui est le plus attaché à ce courant qui se différencie de celui des conservateurs de par son interprétation, d'une part, du *velayat-é faqih* et, d'autre part, du rôle du *faqih*¹⁸ (Nahavandi, 2013, p. 71). Ils sont convaincus que la rigidité et l'absolutisme inhérents à cette fonction contreviennent à l'esprit démocratique ainsi qu'à la Constitution de la République islamique d'Iran. En somme, le filtrage des acteurs politiques afin d'éviter toute opposition, ainsi que les intérêts divergents de ceux-ci au sein des trois factions en lutte, contribuent à fermer davantage la SOP du régime iranien.

La quatrième caractéristique composant la SOP est celle de l'existence d'éventuels alliés de poids pour les contestataires. Cette opportunité politique, si elle existe, peut les aider à faire entendre leurs revendications. Cependant, cette

¹⁷ Ces trois factions se distinguent de par leurs diverses interprétations de la définition de l'islam ainsi que par ses implications sur la politique iranienne.

¹⁸ Ce sont les dignitaires religieux composant l'Assemblée des experts qui nomment le *faqih*.

caractéristique renvoie à la même réalité que le point précédent, c'est-à-dire que la stabilité politique iranienne implique *de facto* que, généralement, la plupart des acteurs politiques n'ont pas d'alliés potentiels parmi les puissants au pouvoir (Tilly & Tarrow, 2015). Pour cause, le Guide suprême place des individus, triés au préalable afin de vérifier qu'ils ne représenteront pas un danger à la stabilité du régime, à des postes clés au sein des institutions. Par conséquent, il est peu probable que les contestataires aient des alliés haut placés, et quand bien même cela a pu se produire, la structure de l'état a participé à l'entrave de toute tentative de changement significatif dans la société. Cela a notamment été le cas lors de l'élection du président libéral Mohammad Khatami en 1997 dont la campagne politique était centrée sur les questions liées aux femmes. Son élection avait suscité de nombreux espoirs auprès de ces dernières quant à une amélioration de leur statut légal et de leur participation aux activités publiques. Toutefois, les réformes juridiques promises par le président ont été bloquées par le droit de veto du Conseil des gardiens de la Constitution sur les législations adoptées au *Majlis* (Hoodfar, 2013). Ce scénario s'est produit à chaque fois qu'un président désirait amorcer des changements au sein de la société iranienne, et ce notamment concernant la question des femmes.

De nos jours, « il n'y a personne qui soutienne, d'une manière ou d'une autre, à l'intérieur du système politique le mouvement des femmes, en tout cas politiquement » selon Firouzeh Nahavandi (2024b). Elle ajouta que la configuration politique actuelle, sous la présidence d'Ebrahim Raïssi¹⁹, est totalement fermée, étant donné qu'il est réfractaire à tout changement et ce, tout comme le guide suprême qui estime que toute demande des femmes est égale à une contestation politique et représente un danger à la sécurité nationale du pays (Nahavandi, 2024b). En somme, le système politique est totalement fermé et, de ce fait, ne laisse pas l'opportunité aux contestataires d'avoir des alliés politiques de poids parmi les puissants.

L'avant-dernière caractéristique examine la mesure dans laquelle le régime iranien réprime, ou au contraire, facilite la revendication collective dans le pays. Il

¹⁹ À noter qu'au moment de l'interview avec Firouzeh Nahavandi, le président Ebrahim Raïssi était toujours au pouvoir. Ce dernier est décédé le 19 mai 2024, à la suite d'un accident d'hélicoptère, et a été momentanément remplacé par le vice-président, Mohammad Mokhber.

convient de souligner qu'après l'avènement de la République islamique en 1979, les tendances répressives observées sous la dynastie Pahlavi ont perduré. Pour cause, le régime islamique perçoit l'ouverture politique comme « une menace contre l'unité nationale » qu'il faut à tout prix réfréner (Khosrokhavar, 2008, p. 730). La stratégie répressive du régime iranien a commencé à l'ère de la « révolution culturelle » (1980-1983), ayant pour but de consolider son pouvoir en réprimant tous les partis politiques ou dissidents, des croyances religieuses ou encore des ethnies telles que les Turcs, les Kurdes et les Baluchi (Khosrokhavar, 2008). Dans un pays où les libertés ne sont pas garanties, et où l'opposition n'est pas tolérée, la population iranienne fait l'objet d'une répression massive et systématique lorsque les contestations et les dissensions émergent. Selon Mahnaz Shirali, la stratégie du régime est de « régner par la peur » (2021, p. 200). Non seulement cette répression touche le peuple, mais également des citoyens ayant la double nationalité, comme ce fut le cas d'un homme irano-britannique qui fut condamné pour espionnage et exécuté seulement trois jours après son procès, alors qu'aucune preuve tangible n'avait été présentée (Boniface, 2023). Force est de constater que la répression du régime s'intensifie de plus en plus, notamment depuis les mobilisations initiées en 2022 à la suite de la mort de Mahsa Amini. En 2023, plus de 843 personnes auraient été exécutées en Iran, ce qui représente une augmentation de plus de 43% depuis 2022 (Abdessalami, 2024).

Quant à la dernière caractéristique composant la SOP du régime iranien, celle-ci porte sur des changements importants dans les cinq autres domaines cités ci-dessus (Tilly & Tarrow, 2015, p. 112). Ce dernier point démontre que la nature des opportunités politiques peut varier dans le temps à condition que des changements importants surviennent, notamment par le biais d'un changement de président. Cependant, en considérant la nature largement fermée du système politique iranien, il n'y a pas réellement eu d'opportunité concrète menant à une évolution de la situation des femmes au cours des mandats successifs s'étendant de 1997 jusqu'à nos jours (Nahavandi, 2024b). Par ailleurs, nous verrons dans le prochain chapitre que les menaces peuvent varier dans le temps, notamment en raison du durcissement du régime et de la répression exercée sur la population iranienne.

4.3. Conclusion du chapitre

En définitive, l'analyse de ces caractéristiques du régime politique iranien a pu démontrer que la SOP est largement fermée. La première caractéristique souligne l'existence de divers centres de pouvoir en Iran, mais leur autonomie est limitée, voire inexistante, étant donné que le pouvoir est détenu par le Guide suprême. La deuxième caractéristique décrit le système politique iranien comme étant fermé aux nouveaux acteurs, à l'exception de ceux qui soutiennent fermement le régime et ne constituent pas une menace pour celui-ci. Quant à la stabilité des alignements politiques, celui-ci implique que les contestataires n'ont pas d'alliés de poids au sein du système politique, et ce notamment en raison du processus de sélection des nouveaux acteurs par le Guide ou par les personnes qu'il a nommées. En outre, l'État iranien réprime systématiquement les contestations car il les perçoit comme une menace pour l'unité de la nation. Enfin, bien que les menaces puissent évoluer avec le temps en raison du renforcement du régime, les opportunités politiques demeurent extrêmement limitées, et ce durant l'ensemble des mandats couvrant la période étudiée.

In fine, la SOP du système politique iranien est largement fermée et cela se traduit par une possibilité infime d'initier des mobilisations sociales, car la SOP ne laisse que très peu, voire aucune fenêtre d'opportunité pour agir ouvertement face à un tel régime. Celle-ci a donc une grande influence sur les mouvements d'émancipation des femmes en Iran et nous allons analyser, dans le prochain chapitre, dans quelle mesure elle impacte le choix des stratégies adoptées par ceux-ci face au rapport de force et à la réalité du pouvoir.

Chapitre 5 : Entre domination et répression, les stratégies de résistance des Iraniennes depuis 1997

Après avoir clarifié le type de régime en vigueur en Iran ainsi que la nature de la SOP de ce dernier, nous allons dès à présent entreprendre une analyse approfondie de la résistance des Iraniennes. Celle-ci portera plus précisément sur les stratégies adoptées par les mouvements d'émancipation des femmes dans ce contexte politique, de 1997 jusqu'aux récentes mobilisations initiées en 2022 incluses. L'objectif de ce chapitre sera de venir compléter les éléments de réponse préalablement obtenus dans le chapitre précédent, et donc ainsi, de montrer les effets de la SOP du régime iranien sur le choix des stratégies de résistance des Iraniennes ainsi que la réalité de cette lutte. À cette fin, nous mobiliserons la seconde théorie de notre outillage, à savoir la théorie de la résistance infrapolitique de James Scott.

La subdivision de ce chapitre se fera comme suit : dans un premier temps, nous identifierons les types de domination exercés par les dirigeants iraniens sur les Iraniennes, en nous référant au tableau fourni par James Scott (cf. annexe n°1). Dans un second temps, nous analyserons l'influence de la SOP du régime sur le choix des stratégies adoptées par les femmes, notamment en identifiant les différentes menaces auxquelles elles doivent faire face comme les structures de surveillance et de punition. Nous étudierons également la nature des actions de résistance qu'elles mènent en nous basant sur une série d'initiatives citées tant dans des sources non scientifiques que scientifiques. Par souci de clarté, nous effectuerons une première analyse couvrant la période allant de 1997 jusqu'à 2022, suivie d'une seconde analyse consacrée aux mobilisations initiées en 2022, afin d'identifier d'éventuels changements et accroissements de la menace.

5.1. Les formes de dominations exercées par le régime iranien sur les femmes

Afin d'entreprendre cette démarche analytique, il convient d'examiner le rapport de force prévalant entre le groupe dominant, représenté dans notre cas d'étude par les dirigeants iraniens, et le groupe dominé, constitué des Iraniennes. À cette fin, ladite section propose d'identifier et d'expliquer brièvement les diverses formes de

domination exercées par le régime sur les femmes. L'objectif visé est d'approfondir notre appréhension des dynamiques de pouvoir qui les motivent à adopter certaines stratégies de lutte plutôt que d'autres.

5.1.1. La domination idéologique

La domination idéologique est le premier type de domination exercée par les dirigeants iraniens sur les femmes, qui se manifeste à travers des pratiques telles que la justification de la place des femmes au sein de la société. Cette dernière s'opère par le biais de la propagation de l'idéologie islamiste, qui s'est développée en tant qu'utopie sociale dans le pays étudié (Chafiq, 2016). Après la Révolution islamique de 1979, l'idéologisation de la religion a permis à la République islamique d'Iran de sacraliser les inégalités entre les hommes et les femmes, de légitimer les discriminations entre les non-musulmans et les musulmans, ainsi que de justifier la répression à l'égard de toute opposition dans le but de préserver l'Islam (Chafiq, 2016).

Pour l'idéologie officielle de la République islamique, les femmes sont les piliers de l'islamité et sont considérées comme le symbole public de l'honneur de la nation. En ce sens, le voile permet de les désexualiser dans l'espace public et de les préserver ainsi du regard des hommes autre que leur époux. Pour cette même raison, les femmes font l'objet de ségrégation au sein de la société iranienne (Khosrokhavar, 2023).

Comme expliqué ci-dessus, la justification de la place de la femme au sein de cette société s'est principalement propagée par le biais de l'éducation. En effet, depuis 1979, les écoles sont devenues des établissements promouvant la culture islamique et sont utilisées pour la formation religieuse de la jeunesse iranienne (Paivandi, 2005). Parmi les mesures relatives à l'islamisation du système éducatif figurent notamment l'imposition de restrictions pour les filles telles que le port obligatoire du voile, l'introduction de pratiques religieuses comme des cérémonies de propagande religieuses et politiques, ainsi que les prières à l'école (Paivandi, 2005). En outre, une nouvelle institution portant sur les affaires éducatives a été créée dans le but de former les esprits de la jeunesse en leur enseignant la culture islamique, et notamment la place de la femme selon cette dernière. L'ensemble des perceptions morales enseignées dans

les manuels scolaires est présenté aux élèves comme des vérités incontestables, rendant ainsi la justification de la place de la femme dans la société iranienne indéniable dès le plus jeune âge (Paivandi, 2005). Cependant, la génération actuelle, qui ne supporte plus qu'on la contrôle au sein des établissements scolaires, n'accepte pas ces vérités et résiste en transgressant les normes à travers de multiples actes de déviance.

5.1.2. La domination statuaire

Le second type de domination exercé sur les femmes est dit statuaire. Comme expliqué antérieurement dans le chapitre 3, le statut légal des Iraniennes est inférieur à celui des hommes selon les préceptes islamiques. Le régime iranien instrumentalise celui-ci dans le but d'exercer une domination statuaire, et ce, à travers des pratiques telles que la défaveur, l'humiliation, l'atteinte à la dignité ou à la considération de l'individu (Scott, 2008, p.215).

Également dans le chapitre 3, nous avons mis en exergue certains articles prépondérants du Code civil et pénal, démontrant les discriminations faites aux femmes. À la lumière de celles-ci, il convient de souligner qu'elles peuvent avoir des conséquences psychologiques pour les victimes. Prenons le cas d'un viol subi par une femme iranienne. Selon la loi en vigueur dans le pays, ce crime est passible de la peine de mort mais doit être prouvé devant un tribunal par des « témoins oculaires » (Etemadi, 2007, p.11). Si la victime ne parvient pas à apporter cette preuve, ce qui est souvent le cas, elle est directement accusée d'adultère. De ce fait, il est quasiment impossible pour une iranienne de prouver qu'elle a été victime d'un tel crime et, donc, d'obtenir justice (Etemadi, 2007).

Du point de vue des répercussions psychologiques dans le cas d'un viol, plusieurs observations peuvent être faites. Tout d'abord, l'acte du viol en lui-même constitue une atteinte initiale à la dignité de la femme. Outre cela, l'omission par le tribunal de prise en compte du témoignage de la victime dénonçant le crime peut être interprétée comme une atteinte à la considération de la personne. Il est important de préciser que le témoignage d'une femme vaut tout au plus la moitié de celui d'un homme aux yeux de la justice (Etemadi, 2007). Enfin, la femme subit également une

humiliation du fait qu'elle est accusée d'adultère et risque la flagellation si elle ne peut prouver les faits qu'elle est venue dénoncer.

L'humiliation et les atteintes à la dignité résultant de cette domination statutaire peuvent également se manifester à travers des sanctions encourues par les Iraniennes, lesquelles deviennent de plus en plus dégradantes. Parmi ces punitions figurent des peines de « rééducation morale » par le biais d'internements psychiatriques, des lavages de cadavres à la morgue, ainsi que l'obligation de se rendre à des séances pour discuter de leur « comportement antisocial » (Nahavandi, 2024a). De plus, elles sont qualifiées de porteuses de « maladies sociales » ou encore de « dépravées sexuelles » par les médias, ce qui contribue à accroître davantage leur humiliation (Nahavandi, 2024a).

En somme, les femmes Iraniennes sont considérées comme des citoyennes de second rang et subissent quotidiennement, notamment devant la justice, des atteintes à la dignité ainsi que des humiliations, en raison du statut légal qui leur a été attribué en 1979 par le régime. Compte tenu de ce type de domination ainsi que de la domination idéologique également exercée, nous sommes en mesure d'affirmer que le rapport de force penche considérablement en faveur des dirigeants iraniens au détriment des femmes du pays.

5.2. Les stratégies des Iraniennes dans le contexte de la structure des opportunités politiques fermée du régime iranien (1997 - 2022)

Dans un tel contexte politique, marqué d'une part par un rapport de force défavorable aux Iraniennes et d'autre part par une SOP largement fermée caractérisant le régime, l'utilisation de canaux de contestation traditionnels est fortement limitée. D'autant plus que, comme nous l'avons avancé dans le chapitre précédent, les femmes ne possèdent pas d'alliés au sein du pouvoir en place, et ce dernier recourt à la répression systématique afin d'étouffer les contestations. Il paraît donc essentiel d'examiner les stratégies adoptées par les mouvements d'émancipation des femmes en Iran, depuis 1997 jusqu'aux récentes mobilisations initiées en 2022 incluses, dans le contexte politique iranien.

5.2.1. Le relatif échec de la résistance ouverte : le cas de la campagne

« Un million de signatures »

Malgré un contexte politique défavorable, les mouvements d'émancipation des femmes ont parfois opté pour des initiatives de résistance ouverte²⁰. Étant donné que l'utilisation de cette stratégie demeure marginale au sein de leur répertoire d'actions durant la période étudiée, nous nous concentrerons uniquement sur l'une des campagnes emblématiques menée dans la sphère publique.

« Un million de signatures », lancée le 27 août 2006, est l'une d'elles montrant la lutte ouverte des Iraniennes. Celle-ci fut considérée comme étant l'aboutissement de l'ensemble des actions menées antérieurement, qui commencèrent par le rassemblement sur la place Haftom-e Tir (Maddah, 2010). Comme son nom l'indique, cette campagne visait à rassembler un million de signatures de citoyens iraniens afin d'exiger des droits égaux devant la loi islamique. Dans ce but, les activistes avaient opté, d'une part, pour une approche plus personnalisée, en faisant du porte-à-porte, et d'autre part, pour une approche plus large, en se rendant dans des endroits publics tels que les campus universitaires, les parcs, les usines, les centres médico-sociaux et les transports en commun (Maddah, 2010, p.201 ; Minoui, 2010). Cette action collective, impliquant de nombreux groupes de femmes, s'était fixé certains objectifs, comme déterminer les priorités et les besoins des femmes ; encourager la coopération et la collaboration pour instaurer des changements dans la société ; accroître les connaissances et aider à l'expression des voix des opprimées (Maddah, 2010, p. 201). Tout au long de la campagne, les contestataires ont initié de nouvelles participantes désireuses de contribuer à la collecte des signatures en leur offrant une formation juridique ainsi qu'en les sensibilisant au mouvement. Outre dans la capitale, ce dernier s'est tant développé dans de grandes villes que de petites villes.

Cependant, peu de temps après le lancement de cette action, de nombreuses Iraniennes furent menacées, arrêtées, et parfois même emprisonnées pour une durée indéterminée. De plus, selon Amnesty International, les autorités iraniennes étaient

²⁰ Dans le cadre conceptuel de la théorie de James Scott, la résistance ouverte peut être assimilée à ce qu'il décrit comme « la résistance publique déclarée » (2008, p.215)

parvenues à contrôler l'accès au site web officiel de la campagne en 2007, ce qui compliquait la lecture de certaines informations pour les internautes cherchant à s'informer sur le mouvement (2007). Force est de constater que la réalité du régime rattrapa rapidement les ambitions de liberté et d'égalité auxquelles aspiraient les Iraniennes au travers de cette lutte ouverte.

Trois ans plus tard, l'élection présidentielle de 2009 impacta considérablement le mouvement initié par cette campagne. En effet, la victoire du candidat ultra-conservateur, Mahmud Ahmadinejad, mena à l'initiation du Mouvement vert, dénonçant la fraude électorale et réclamant notamment l'instauration de la démocratie. Les femmes, initialement attachées aux revendications d'égalité entre les sexes de la campagne « Un million de signatures », finirent par s'aligner sur les revendications du Mouvement vert. En fin de compte, l'action collective « Un million de signatures » n'a abouti à aucun changement concret, selon la sociologue Firouzeh Nahavandi (2024b).

D'autres campagnes telles que « *My Stealthy Freedom* »²¹ initiée par Masih Alinejad, ou encore les manifestations publiques pour le mouvement « Femme, Vie, Liberté », n'ont également connu aucun aboutissement réel concernant l'émancipation des femmes sur le plan légal. Ces actions ouvertes ont été réprimées par le régime, qui, comme expliqué dans le chapitre précédent, ne laisse aucune porte ouverte au développement de contestations ainsi qu'à des opinions dissidentes. Selon Firouzeh Nahavandi, la seule campagne ayant réellement eu un impact est celle portant sur la lapidation²², pratique qui n'est plus utilisée depuis quelques années bien qu'inscrite dans le Code pénal iranien (2024b). En effet, le résultat de celle-ci se présenta sous la forme d'un moratoire²³ officiel sur les lapidations, et donc d'une suspension de cette pratique. Cependant, cette dernière mit un certain temps à être respectée étant donné qu'en 2010, des cas d'exécutions par lapidation pour des crimes d'adultère furent encore recensés (Section Suisse d'Amnesty International, 2008).

²¹ Lien du site web officiel de la campagne : <https://www.mystealthyfreedom.org/>

²² La lapidation vient du verbe lapider qui se définit comme suit : « Tuer quelqu'un à coups de pierres » (Larousse, 2023).

²³ Un moratoire se définit comme étant « un accord sur la suspension d'une activité », dans notre cas une suspension de la pratique de la lapidation (Le Robert, 2024).

5.2.2. Les stratégies de résistance novatrices des Iraniennes

En raison de l'influence significative de la réalité du pouvoir ainsi que de la nature fermée de la SOP sur la lutte des Iraniennes, celles-ci ont été contraintes de recourir à des stratégies plus souples et novatrices pour poursuivre leur lutte tout en se protégeant. Pour déterminer si ces dernières peuvent être considérées comme des formes de résistance infrapolitique, nous commencerons par identifier les menaces, façonnées par le caractère fermé de la SOP et perçues par les Iraniennes. Enfin, nous entreprendrons une analyse de certaines actions menées par ces dernières entre 1997 et 2022 sous le prisme de la théorie de la résistance infrapolitique de James Scott.

5.2.2.1. Quelles menaces sous le régime iranien entre 1997 et 2022?

Selon James Scott, le choix de ces stratégies de résistance infrapolitique est fait en tenant compte du rapport du force (2008). Sachant que dans la société iranienne, celui-ci est en défaveur des femmes, ce choix de stratégies de lutte prudente apparaîtrait comme étant judicieux. D'autant plus que les autorités du pays ont instauré des mécanismes de surveillance et de punitions visant à les contraindre à se conformer aux normes sociales islamiques. À travers ces structures coercitives, les dirigeants iraniens exercent une répression systématique sur les femmes, représentant ainsi une menace significative pour leur lutte et leur vie.

Pendant la période étudiée, tant sous la présidence du réformiste Mohammed Khatami (1997-2005) que sous celles des conservateurs Mahmoud Ahmadinejad (2005-2013), Hassan Rohani (2013-2021), et Ebrahim Raïssi (2021-2024), les Iraniennes ont été confrontées à la menace persistante de la répression systématique (Khosrokhavar, 2008). Malgré les fluctuations de l'intensité de celle-ci, cette tendance a conduit à un sévère durcissement des mesures répressives (Nahavandi, 2024b). Après le Mouvement vert de 2009, elle continua à s'intensifier et les dirigeants finirent par appliquer une politique de répression totale. À partir de 2011, cette dernière provoqua la soumission des élites culturelles et politiques aux normes de l'État (Ladier-Fouladi & Chalier, 2023). L'incapacité ainsi que l'incertitude de la société iranienne face à

cette politique l'ont conduite à adopter un conformisme strict. Toutefois, les Iraniennes n'ont jamais cessé de lutter contre les discriminations religieuses, patriarcales et autoritaires dont elles sont victimes, aussi bien dans les sphères publiques que privées (Nahavandi, 2023).

Afin que les lois islamiques soient respectées dans les rues, le président Mahmoud Ahmadinejad décida de créer en 2005 un dispositif de surveillance qui se présenta sous la forme d'une police des mœurs (Pourcher, 2022). Cette dernière avait pour mission de surveiller, comme son nom l'indique, les tenues vestimentaires, et en particulier celles des femmes quel que soit leur nationalité. Parmi les restrictions à ne pas enfreindre, celle du port obligatoire du voile était davantage scrutée que les autres (Rondel, 2022).

Concernant les sanctions encourues par les Iraniennes, elles vont au-delà de la simple réprimande et peuvent revêtir la forme de sévices corporels. En effet, en cas d'arrestation par la police des mœurs, les femmes risquent des peines pouvant aller de l'emprisonnement jusqu'à la flagellation (Pourcher, 2022). Cependant, comme nous l'avons exposé dans le chapitre précédent, les arrestations de cette unité de répression ainsi que les procès suivant ces dernières sont généralement arbitraires. L'emprisonnement peut durer jusqu'à 5 ans pour infraction au code vestimentaire en vigueur et les femmes peuvent recevoir des amendes s'élevant jusqu'à 360 millions de rials iraniens (Shamdasani, 2023). Outre ces sanctions juridiques et financières, elles agissent au péril de leur santé et parfois même de leur vie étant donné la possibilité de torture, de viols, de flagellation, et de meurtre camouflés par les autorités iraniennes.

Ces menaces sont façonnées par la nature fermée de la SOP du régime iranien, illustrant ainsi son influence significative, tant sur le rapport de force en faveur des dirigeants que sur les choix stratégiques des Iraniennes. Elles ne peuvent donc pas les ignorer ainsi que les risques qui y sont associés.

5.2.2.2. Entre peur et courage, la lutte politique à la fois discrète et ouverte des Iraniennes

Dans un contexte marqué par un rapport de domination inégal et de lourdes menaces, il est difficilement concevable pour les Iraniennes de s'attaquer directement au pouvoir. Compte tenu de ces informations, nous allons dès à présent procéder à la description ainsi qu'à l'analyse de certaines actions entreprises par les mouvements d'émancipation des femmes entre 1997 et 2022, en examinant la nature de ces initiatives.

Il convient de distinguer les actions de résistance menées dans la sphère publique de celles dans la sphère privée. Au sein de cette dernière, plusieurs initiatives se distinguent, la première portant sur la création de « cercles de femmes » se retrouvant dans des maisons privées et prenant la forme de groupes de projections de films, d'études, de réunions d'écrivaines, d'analyses juridiques, de rédaction de manifestes ou encore d'ateliers d'écriture (Ardalan & Baudouin, 2021, p. 105). Parmi ces actions, intéressons-nous à celle d'analyses juridiques. De plus en plus présentes au sein des établissements universitaires, les Iraniennes optent notamment pour des études de droit afin d'acquérir une connaissance sur la loi islamique ainsi que sur son utilisation pour s'en servir et se défendre (Nahavandi, 2023). Dans ces groupes d'analyses juridiques, elles partagent leur savoir avec d'autres et les aident à résoudre certains problèmes, notamment relatifs à la garde d'enfants ou à des violences familiales (Hoodfar, s.d.). Nous constatons que ces initiatives de résistance contribuent considérablement à la création d'un espace de solidarité et de soutien mutuel entre les femmes iraniennes.

Une autre action de résistance des femmes dans la sphère privée est celle concernant la vie nocturne en Iran. Il se trouve que cette dernière est considérée par le régime comme un crime pouvant être passible d'une sanction allant de la simple amende aux coups de fouet. Compte tenu de ces menaces, les Iraniennes sont contraintes de mener leur vie nocturne de manière clandestine, comme l'explique NILA (2023). Les femmes de cette nouvelle jeunesse iranienne organisent toutes sortes de soirées privées, familiales ou étudiantes, dans des lieux clandestins, réussissant ainsi à construire des espaces de liberté (Sauvageot, 2023).

Ces actions menées en petits groupes suivent une logique de déguisement avec des réseaux informels de parenté, de cercles d'amis ou encore de voisinage afin de demeurer le plus discret possible. De surcroît, aucune revendication publique n'est formulée et les femmes y participent anonymement, elles ne sont donc pas répertoriées dans une liste de membres. Bien que le mouvement des femmes compte quelques personnalités de référence telles que Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix en 2003 ou Mehranguiz Kar, militante des droits de l'homme, il n'a pas de meneuse reconnue. Au regard de l'ensemble de ces caractéristiques, nous sommes en mesure d'affirmer que les actions analysées sont de nature infrapolitique d'après la théorie de James Scott (2008).

Ces initiatives peuvent s'apparenter aux formes de résistances infrapolitiques exposées dans le tableau de l'auteur, tant concernant la domination statutaire qu'idéologique (cf. annexe). En effet, d'une part, elles ont permis aux Iraniennes de se créer un espace social autonome pour l'affirmation de leur dignité, et d'autre part, elles ont émergé dans le contexte de la création d'une subculture dissidente. Au sein de cette dernière, elles ont pu développer des normes, des comportements et des valeurs en opposition avec les conventions dominantes, à savoir celles de l'idéologie islamique (Scott, 2008, p. 215 ; Ardalan & Baudouin, 2021).

Toutefois, d'autres actions de résistance, cette fois-ci menées dans la sphère publique, ont été observées et leur nature ne coïncident pas avec certaines caractéristiques de la lutte politique discrète. En effet, elles se rapprocheraient davantage de la résistance publique déclarée. Parmi ces actions figurent le port incorrect du voile, le port de vêtements ajustés, les infiltrations des Iraniennes dans les stades de foot dans lesquels l'entrée leur est interdite, la pratique du sport, l'investissement de l'espace public, le choix du contrôle de la fécondité, des actions sur les réseaux sociaux ou encore le recours à des journaux comme ce fut le cas avec le journal *Zanan*²⁴ (Hoodfar, s.d.). Au regard de ces initiatives, nous constatons qu'elles ne suivent pas une logique de déguisement et ne sont pas menées en secret ou sous anonymat. Bien au contraire, leur objectif est de résister par une présence

²⁴ « Les femmes » [Notre traduction].

quotidienne, et ce malgré les risques encourus. Toutefois, la répression systématique de la plupart de ces actions ne permet pas de faire perdurer la lutte et n'en fait donc pas une stratégie dominante des mouvements d'émancipation des femmes en Iran.

En somme, compte tenu du rapport de domination et du contexte politique répressif, les Iraniennes ont principalement choisi d'adopter des stratégies de résistance infrapolitique. Leur objectif était de faire valoir leurs demandes et de défier le régime politique iranien tout en évitant de le contester directement. Cependant, il est indéniable qu'une minorité de femmes ont tout de même décidé d'opter pour des formes de résistances déclarées, et ce, malgré les risques encourus.

5.3. Les stratégies des Iraniennes depuis les mobilisations initiées en 2022

Le 16 septembre 2022, la lutte des mouvements d'émancipation des femmes a connu un regain à la suite du décès d'une jeune femme kurde de 22 ans, Mahsa Amini. Arrêtée par la police des mœurs pour port inapproprié du voile en public et amenée en garde à vue, elle décéda des suites de ses blessures trois jours plus tard (Baghali & al., 2022). Cet événement déclencha un mouvement de contestations publiques mené par des femmes qui descendirent par milliers non voilées dans les rues de Téhéran. Ce dernier s'étendit par la suite dans plusieurs régions du pays dont le Kurdistan iranien d'où était originaire la jeune femme. Porteuse du slogan « Femme, Vie, Liberté », cette révolte était initialement contre le port obligatoire du voile, les restrictions imposées aux femmes, la violence dont elles sont victimes, et plus généralement contre le régime politique iranien. Toutefois, une convergence des luttes sociales autour de celle des femmes a pu être observée, notamment en raison de l'accroissement significatif du taux de chômage des jeunes ainsi que du taux d'inflation, causant tous deux la paupérisation de l'ensemble de la population (Khosrokhavar, 2023).

Alors que les manifestations publiques ont continué quotidiennement à l'échelle nationale, le régime iranien a décidé, une fois de plus, de durcir la répression contre les manifestants. Cette dernière s'est manifestée par le biais d'arrestations et de détentions arbitraires, de harcèlement des familles des victimes ainsi que d'exécutions extrajudiciaires (Nations Unies, 2023). Il convient de souligner que la répression à l'égard des femmes ainsi que des jeunes filles défiant la législation du port obligatoire

du voile dans les lieux publics s'est considérablement accrue (Amnesty International, 2023). En effet, des rapports ont été reçus faisant état de harcèlement ainsi que de nombreuses arrestations de femmes mais également de jeunes filles âgées de 15 à 17 ans (RTBF, 2024). De plus, la République islamique a camouflé de nombreux meurtres comme l'explique NILA dans son ouvrage *Dans les rues de Téhéran* : « Pendant l'automne et l'hiver 2022, on trouva soudainement plusieurs cadavres de jeunes filles au pied des bâtiments. La République islamique affirma que leur mort était due à une chute. En réalité, ce sont eux qui emportaient les corps en haut des immeubles et les jetaient des toits avant de téléphoner aux familles » (2023, p. 76). Selon Firouzeh Nahavandi, la répression à leur égard a atteint un tel niveau de violence que des femmes ont même été visées par des tirs dans les parties génitales (2024b).

Par conséquent, les Iraniennes qui avaient opté, dans un premier temps, pour une lutte ouverte ont dû rapidement refaire face à la réalité du pouvoir. La nature fermée de la SOP du régime et sa tendance répressive ne permettent pas à des manifestations publiques de perdurer dans le temps. Toutefois, ces techniques d'opposition ont été bénéfiques pour tester l'équilibre des pouvoirs dans la société après cet événement majeur dans la lutte des femmes. Le constat fut le suivant : le rapport de force leur était toujours défavorable et les mesures coercitives ne cessaient de s'intensifier.

5.3.1. Nouvelle structure de surveillance et durcissement des sanctions

Voulant apaiser les tensions internes dans le pays, Mohammad Jafar Montazeri annonça, le 3 décembre 2022, l'abolition de la police des mœurs. Cependant, ce dispositif de surveillance demeura en application et cela fut attesté par la présence de policier de cette unité dans les rues, habillé en civil pour se fondre dans la masse (Le Monde, 2022). Quelques mois plus tard, l'État iranien mit en place un nouvel outil de surveillance sous la forme de caméras installées sur les routes ainsi que dans les lieux publics (Ghazi, 2023). Ce dispositif entra en vigueur le 15 avril 2023. L'objectif de ce dernier est de faciliter l'identification des femmes ne respectant pas le port obligatoire du voile, et ce grâce à la nouvelle technologie de reconnaissance faciale. Une fois identifiées, elles reçoivent un sms contenant des photographies documentant

l'infraction, accompagné d'un texte d'avertissement mentionnant, entre autres, la confiscation de leur véhicule dans le cas d'une photo montrant une conductrice conduisant sans hijab.

En ce qui concerne les sanctions, le Parlement iranien a adopté en septembre 2023 un projet de loi sur la chasteté et le hijab qui augmente le prix des amendes à payer en cas d'infraction du code vestimentaire et durcit considérablement les peines d'emprisonnement encourues (Shamdasani, 2023). En effet, une femme enfreignant ledit code risque désormais jusqu'à 10 ans de prison contre 5 ans en vertu de la législation précédente. Cette dernière évoque également des condamnations à la flagellation ainsi qu'à des amendes pouvant s'élever jusqu'à 360 millions de rials iraniens²⁵, soit l'équivalent d'une augmentation de 140 millions de rials iraniens (Shamdasani, 2023). De plus, de nouvelles peines de « rééducation morale » ont été instaurées, comme expliqué dans la section « domination statuaire » de ce chapitre.

Comme expliqué par James Scott, le groupe dominant peut également recourir à l'exécution de résistants pour en faire des « exemples » (2008). Le but de cette méthode est de dissuader les dominés de continuer à perpétrer des actes de défiance. Cette dynamique a largement été adoptée par le régime iranien qui, selon Amnesty International, a augmenté son nombre d'exécutions de plus de 48% en 2023 par rapport à 2022 (2024). Dans le pays, la peine de mort est utilisée comme un outil de dissuasion et d'intimidation afin de montrer aux contestataires que le régime ne cédera pas devant les protestations. Pour illustrer cela, nous pouvons citer la récente condamnation à la peine de mort, par un tribunal révolutionnaire d'un célèbre rappeur iranien très engagé, Toomaj Saheli. Ce dernier a été accusé de « corruption sur terre »²⁶, peine qui est généralement utilisée par le régime iranien en tant qu'instrument de répression politique (Abdessalami, 2024).

²⁵ Cette somme équivaut à 720 millions de dollars américain.

²⁶ Condamné à 6 ans de prison en 2022, Toomaj Saheli avait été libéré sous caution. Par la suite, il a publié une vidéo sur les réseaux sociaux dénonçant la torture subie durant sa détention. La vidéo avait été visionnée plus de 2 millions de fois sur Instagram.

L'ensemble de ces éléments contribuèrent à renforcer l'intensité des menaces perçues par les Iraniennes, les poussant ainsi à considérer des stratégies de lutte comportant un faible niveau de risque.

5.3.2. De la résistance infrapolitique à la désobéissance civile

L'intensification de la répression, l'installation de caméras ainsi que le durcissement des sanctions contribuèrent à pousser les Iraniennes à reconsidérer des stratégies impliquant un faible niveau de risque. Même si les femmes n'ont plus aussi peur qu'avant, il leur est impératif de protéger leur vie. De ce fait, elles ont continué à mener des actions quotidiennes discrètes qui tendent désormais vers de la désobéissance civile, selon Firouzeh Nahavandi (2024b).

Dans son ouvrage, NILA dévoile certaines de ces actions discrètes, la première étant que les Iraniennes se rendent sur les passerelles au-dessus des routes pour attacher des affiches avec le nom des victimes de la répression (2023). Une seconde consiste à « jeter des seaux de peinture sur les fresques murales officielles représentant toutes des militaires » (NILA, 2023, p.69). En outre, afin de représenter le sang versé par le régime, l'eau des fontaines publiques est constamment teintée en rouge. Ces trois actions sont conduites individuellement ou en petits groupes, sous anonymat, sans meneur et sans qu'une revendication publique ne soit émise (NILA, 2023). Cela concorde parfaitement avec quatre des caractéristiques de la résistance infrapolitique selon notre théorie. Seule la dernière portant sur la logique de déguisement avec des réseaux informels de voisinage, de parenté ou encore de cercle d'amis n'a pu être avérée et ce, par manque d'informations existantes à ce sujet.

Cependant, nous constatons que cette résistance infrapolitique tend de plus en plus à devenir de la désobéissance civile prenant la forme d'actions telles que des danses ou des chants autour d'un feu (Firouzeh, 2024b). Tard le soir dans de petites rues de Téhéran, des femmes et des hommes souvent issus de la nouvelle génération, se retrouvent pour allumer un feu et brûler des foulards tout en dansant et chantant. Pour rappel, il est interdit aux femmes de pratiquer ces activités dans les lieux publics ou devant d'autres individus, sauf si cela se fait au sein d'une chorale où il y a des hommes dans le cas du chant (Baghali & al., 2022). Parmi les autres actions de

désobéissance civile recensées figurent des sorties dans des lieux publics sans voile, le port de vêtements plus courts et plus ajustés plutôt que de vêtements amples dissimulant les formes du corps, ainsi que actes de défiance par rapport à un mollah, comme faire s'envoler son turban (NILA, 2023, p.25).

5.4. Conclusion de chapitre

Au terme de ce chapitre, nous sommes en mesure de souligner les apports de ce dernier à notre recherche. Tout d'abord, il a été déterminé que le rapport de force existant entre les dirigeants et les Iraniennes est nettement en défaveur de ces dernières du fait de la domination qu'elles subissent. Deux types ont pu être dégagés : la domination idéologique, légitimant la place des femmes au sein de la société iranienne, et la domination statutaire, se manifestant par des pratiques telles que l'humiliation, causées par le statut légal des femmes. Ensuite, en raison du déséquilibre de pouvoir ainsi que de la nature rigide de la SOP du régime, les stratégies de résistance ouverte adoptées par les femmes, telles que la campagne « Un million de signatures », n'ont pas entraîné de modifications législatives significatives. La réalité du pouvoir empêche les Iraniennes de recourir aux moyens traditionnels de contestation, comme des manifestations, sans risquer de sévères représailles.

Par conséquent, il a résulté de notre analyse que les Iraniennes avaient principalement décidé d'opter pour des actions de résistance discrètes et innovantes en raison des menaces qui pèsent sur elles telles que les dispositifs de surveillance ainsi que les sanctions juridiques, financières et corporelles. Cependant, bien que la résistance infrapolitique constitue une composante essentielle des stratégies des Iraniennes entre 1997 et 2022, nous avons observé que certaines initiatives, telles que l'occupation de l'espace public, tendent à s'approcher davantage de formes de résistance publique déclarée. L'objectif de cette stratégie minoritaire est de lutter par une présence quotidienne, malgré les risques encourus. Enfin, en ce qui concerne les stratégies des femmes depuis les mobilisations initiées en 2022, celles-ci demeurent majoritairement de nature infrapolitique en raison du durcissement des menaces. Toutefois, elles tendent de plus en plus à devenir des actes de désobéissances civiles qui, par conséquent, défient ouvertement les dirigeants.

Conclusion générale

Pour rappel, notre problématique de départ portait sur l'émergence et le développement des mouvements d'émancipation des femmes en Iran face à un régime répressif et fermé à toute sorte de contestation. Nous souhaitons démontrer que les stratégies adoptées par les Iraniennes sont influencées par celui-ci, et plus particulièrement, par la nature de sa SOP. Cette conclusion a pour objet de rappeler aux bons souvenirs du lecteur les différents apports de ce mémoire et ce, dans le but de répondre à notre question de recherche : *Quelles stratégies les mouvements d'émancipation des femmes en Iran ont-ils adoptées sur la période s'étendant de 1997 jusqu'aux mobilisations de 2022 incluses, dans le contexte de la structure des opportunités politiques largement fermée caractérisant le régime iranien ?*

Les objectifs principaux du premier et du deuxième chapitre étaient, respectivement, de dégager les thématiques centrales portant sur le sujet des mouvements des femmes en Iran afin de positionner notre travail de recherche et, de souligner les outils théoriques mobilisés, à savoir la théorie de la SOP et celle de la résistance infrapolitique. C'est donc au départ des apports de plusieurs de ces thématiques que la nécessité d'analyser la SOP du régime ainsi que son impact sur les stratégies des mouvements d'émancipation des femmes s'est dégagée. Parmi ces apports, nous retrouvons les contraintes structurelles imposées par le système politique auxquelles sont confrontés ces mouvements, ainsi que la profondeur historique de leur lutte initiée à l'instauration de la république islamique. Quant à l'étude de la résistance infrapolitique des Iraniennes, elle s'est dégagée par la nature répressive du régime et hypothétiquement de sa SOP largement fermée qui n'est pas favorable à la lutte politique ouverte.

Les apports contextuels et situationnels du troisième chapitre ont permis d'appréhender la profondeur historique de la lutte actuelle des femmes iraniennes ainsi que les raisons ayant conduit à son émergence. Nous avons d'abord établi les grandes lignes du contexte socio-politique sous l'Ancien régime, lesquelles nous ont permis d'identifier la Révolution islamique de 1979 comme le résultat de la modernisation autoritaire de Mohammad Reza Shah. Ladite modernisation ne permettait hélas pas à la population iranienne de s'impliquer dans la vie politique et sociale. La Révolution

islamique représente donc un événement majeur dans la lutte des femmes et ce, en raison de l'instauration de la République islamique d'Iran.

Ensuite, nous avons souligné le rôle prédominant des Iraniennes dans cette dernière après avoir mis en lumière les évolutions ainsi que les discriminations engendrées par certaines réformes. Nous pensons notamment à celle concernant l'interdiction du port du voile pendant le règne du deuxième roi de la dynastie Pahlavi. Lors de la révolution, les femmes descendirent dans les rues de Téhéran pour diverses raisons, mais peu d'entre elles y scandèrent leurs revendications en matière d'émancipation. Pour cause, les discours inclusifs de l'Ayatollah Khomeiny leur avaient fait miroiter l'amélioration de leur statut ainsi que l'extension de leurs droits après le renversement du Shah. Cependant, l'instauration de la République islamique d'Iran a en fin de compte abouti à la régression de leurs droits politiques et sociaux ainsi que de leur statut légal. Ce dernier a pu être mis en exergue après une brève exposition de la législation, montrant la prévalence du respect des préceptes islamiques sur les droits accordés aux femmes ainsi que des normes sociales iraniennes perpétuant le maintien de ce statut. Désillusionnées et mécontentes face à ces contraintes, les Iraniennes se mobilisèrent à nouveau et contestèrent le régime naissant, marquant ainsi le début de leur lutte actuelle.

Dans le quatrième chapitre, nous avons entamé la première partie de notre analyse, à savoir la détermination de la nature du régime iranien ainsi que de celle de la SOP qui en découle. Celle-ci a été conduite sous le prisme de la théorie de la SOP de Charles Tilly et Sidney Tarrow. À cette fin, l'analyse des variables de la démocratie et de la capacité, qui déterminent la nature d'un régime selon les auteurs, a abouti à la qualification du régime iranien comme étant non-démocratique à forte capacité. En effet, nous avons constaté, en analysant la situation en Iran à la lumière de la définition de la première variable, que le peuple iranien ne jouit ni de droits politiques larges et égaux, ni de mécanismes de protection contre l'arbitraire des agents de l'État bien que ces droits leur soient octroyés dans la Constitution. De plus, les citoyens n'exercent pas une influence directe sur le personnel politique ou sur les décisions publiques, car le Guide suprême contrôle les résultats des élections et des référendums. Cela empêche le bon fonctionnement d'un processus véritablement démocratique. Sans oublier que nous avons également mis en évidence la forte capacité de l'État iranien à impacter sa

population. Nous pensons notamment à l'impact des politiques étatiques encourageant à la migration interne, par l'impact sur les activités, particulièrement l'emploi, et l'accès aux ressources, qui peut être restreint pour les individus ne bénéficiant pas des subventions de l'État.

En ce qui concerne l'analyse des différentes caractéristiques d'un régime, déterminant la nature de sa SOP, celle-ci a conduit à la conclusion que cette dernière est largement fermée. Tout d'abord, l'analyse a démontré que le pouvoir n'était pas dispersé entre plusieurs centres de pouvoir autonome mais bien concentré entre les mains du Guide suprême. Outre cela, le degré d'ouverture du système politique à de nouveaux acteurs est extrêmement limité voire fermé étant donné que ces acteurs sont soigneusement sélectionnés par le Guide ou par des personnes choisies par le Guide lui-même. Ensuite, la limitation de l'émergence de positions politiques ou d'intérêts divergents a témoigné d'une stabilité des alignements politiques. Celle-ci est illustrée par la présence de seulement trois factions principales dans la politique intérieure de l'Iran : les pragmatiques, les conservateurs et les réformateurs. Cette stabilité implique, *de facto*, que la plupart des contestataires n'ont pas d'alliés de poids parmi les puissants et ce, en raison de la sélection des acteurs politiques. Une autre caractéristique fermant la SOP du régime porte sur la répression systématique des contestations car le régime les perçoit comme une menace pour l'unité du pays. Enfin, le degré de fermeture de la SOP ne permet pas une variation significative sur la période étudiée des opportunités politiques perçues, lesquelles demeurent quasiment inexistantes. Par ailleurs, cette fermeture tend à accroître les menaces au fil des années. En somme, la nature fermée de la SOP se traduit par une possibilité infime d'initier des mobilisations sociales, exerçant ainsi une influence considérable sur les mouvements d'émancipation des femmes en Iran, notamment en ce qui concerne les stratégies de résistance à adopter.

Dans le but de venir compléter les apports du quatrième chapitre, le dernier volet d'analyse a présenté des éléments de réponse concernant les stratégies adoptées par les mouvements d'émancipation des femmes dans le contexte de la SOP fermée du régime entre 1997 et 2022 inclus. L'objectif de celui-ci était d'obtenir les informations nécessaires à la confirmation ou l'infirmité de notre hypothèse de départ. Premièrement, l'examen des types de domination exercés par les dirigeants

iraniens sur les femmes a mis en lumière un rapport de force inégal en défaveur du groupe dominé. Pour cause, les dirigeants exercent simultanément une domination idéologique, qui légitime la place des femmes au sein de la société iranienne, et une domination statutaire, manifestée à travers le statut légal des femmes. Ce dernier peut notamment conduire à leur humiliation et à une atteinte à leur dignité. En raison de ce rapport de domination ainsi que de la SOP fermée du régime, le recours à des canaux de contestation traditionnels s'est avéré risqué du fait des représailles. Cela a pu être illustré par la tentative de résistance ouverte des mouvements d'émancipation des femmes en 2006 avec la campagne « Un million de signatures » qui s'est conclue par des arrestations ainsi que des emprisonnements. Pour les Iraniennes, ces sanctions représentent des menaces qui ont été directement façonnées par la SOP fermée du régime. D'autres mesures coercitives ont été mises en place par les dirigeants comme un dispositif de surveillance prenant la forme d'une police des mœurs. Face à ces menaces, les femmes ont été contraintes de considérer l'adoption de nouvelles stratégies de résistance basées sur la discrétion et la prudence.

Les résultats de notre analyse de certaines actions de résistance menées par les mouvements d'émancipation des femmes entre 1997 et 2022 ont révélé leur nature infrapolitique, conformément aux caractéristiques définies par James Scott. Pour rappel, ces dernières comprennent notamment l'anonymat, l'absence de revendication publique ou encore la logique de déguisement par des réseaux informels. Cependant, sur la même période, notre analyse a également souligné l'utilisation, bien que minoritaire, de stratégies de résistance publique déclarée (ouverte) telles que le port incorrect du voile en rue ou encore les infiltrations dans des stades de football. Bien que cette stratégie soit minoritaire dans leur répertoire d'actions, il est important de la souligner. De plus, malgré le renforcement de la répression, un durcissement des sanctions et l'amélioration des systèmes de surveillance depuis les mobilisations initiées en 2022, il apparaît que les stratégies de résistance infrapolitique tendent à évoluer vers des formes d'actions assimilables à de la désobéissance civile.

En ce sens, notre hypothèse de départ « les mouvements d'émancipation des femmes en Iran ont opté pour des stratégies de résistance infrapolitique au lieu de stratégies de résistance ouverte de 1997 jusqu'aux mobilisations de 2022 incluses, et ce en raison d'un rapport de force défavorable et des menaces façonnées par la SOP

fermée du régime iranien » ne peut ni être confirmée ni infirmée mais doit être nuancée.

En conclusion, pour donner une réponse plus synthétique à notre question de recherche, il apparaît que, dans le contexte de la SOP largement fermée caractérisant le régime iranien entre 1997 et 2022 inclus, les mouvements d'émancipation des femmes ont opté pour deux types de stratégies. La résistance infrapolitique, stratégie prédominante, est la première d'entre elles. Face à la réalité du pouvoir, cette stratégie a offert aux Iraniennes la possibilité de poursuivre leur lutte pour l'émancipation, tout en contestant le pouvoir sans pour autant le défier ouvertement. De ce fait, elles ont été en mesure de contourner les différentes menaces auxquelles elles étaient confrontées. Toutefois, le courage des Iraniennes ainsi que leurs aspirations croissantes en matière de liberté les ont également incitées à adopter des stratégies de résistance publique déclarée (ouverte) et ce, malgré les nombreux risques encourus.

En dépit des efforts déployés par les mouvements d'émancipation des femmes en Iran entre 1997 et 2022, aucun changement significatif au niveau législatif ou social n'a pu être observé. Cette stagnation soulève des interrogations fondamentales quant aux perspectives d'avenir de leur lutte et de potentiels changements dans le contexte d'un régime politique répressif. Le décès inopiné du président ultraconservateur Ebrahim Raïssi le 19 mai 2024 a ouvert des perspectives incertaines, notamment concernant son successeur et la manière dont il traitera la question des femmes dans le pays. Toutefois, au regard d'un régime qui ne s'infléchit pas, tant face aux contestations internes qu'au chantage international, la perspective d'un changement politique ou social favorable à la situation des femmes à court terme ou à long terme, semble improbable. Face à cette réalité et bien que les défis restent de taille, l'espoir réside dans la détermination de ces femmes et de cette nouvelle génération à résister pour tenter de mener « une vie sans compromis » (Golshiri, 2023).

Annexes

Annexe n°1 : Tableau « domination et résistance » (Scott, 2008, p.215).

Domination et résistance

	Domination matérielle	Domination statutaire	Domination idéologique
Pratiques de domination	Appropriation de récoltes, impôts, travail, etc.	Humiliation, défaveurs, insultes, atteintes à la dignité	Justification par les groupes dirigeants de l'esclavage, de la servitude, des privilèges de caste
Formes de résistance publique déclarée	Pétitions, manifestations, boycotts, grèves, occupations de terres, révoltes ouvertes	Affirmation publique de sa valeur par des gestes, des vêtements, des paroles ou profanation des symboles du statut du dominant	Contre-idéologies publiques prônant l'égalité, la révolution, ou niant l'idéologie dominante
Formes de résistance déguisée, cachée, discrète, infrapolitique	Formes de résistance quotidienne, par ex. : braconnage, désertion, évasion, tirage au flanc. Résistance directe par des résistants déguisés, par ex : appropriations masquées, menaces, anonymes	Texte caché de colère, d'agression, et discours déguisés de dignité, par ex : rituels d'agression, contes populaires de revanche, utilisation du symbolisme de carnaval, ragots, rumeurs, création d'un espace social autonome pour l'affirmation de sa dignité	Développement de subcultures dissidentes, par ex. : religions millénaristes, « alcôves aux soupirs » des esclaves, religion populaire, mythes du banditisme social et des héros de classe, imagerie du monde renversé, mythe du « bon » roi ou des temps précédent le « joug normand ».

Annexe n°2 : Retranscription de l'entretien réalisé avec Firouzeh Nahavandi le 29 avril 2024.

1) Questions relatives à la structure des opportunités politique du régime iranien.

- Dans quelle mesure peut-on qualifier le régime iranien de régime à forte capacité en termes d'impact sur sa population, sa répartition, ses activités ainsi que ses ressources?

« Oui, bien évidemment. Le régime contrôle en réalité la population. Tout d'abord, il y a ce que j'appellerais la clientèle du régime, représentant environ 20% de la population, qui dépend essentiellement du soutien économique du régime. Sans cette aide, une partie de la population ne pourrait pas survivre économiquement. En dehors de cela, il n'existe pas d'autre levier d'influence significatif sur la population. Aujourd'hui, la population n'accepte plus rien, ce qui est également très clair d'un point de vue politique. Si l'on pense à Khatami ou même à Rohani, certains Iraniens, soutenus par des intellectuels à l'étranger, ont cru en la possibilité d'un changement au sein du régime et ont voté avec beaucoup d'espoir. Actuellement, personne ne parle de transition ou de changement au sein du régime. Tout le monde parle de changement de régime. Et si la situation s'aggrave et que le clergé n'arrive pas à répondre adéquatement, il est fort probable (c'est une des hypothèses pour l'avenir) que le corps des Gardiens de la Révolution prenne le pouvoir et durcisse encore la situation par une répression accrue, car ce qu'ils souhaitent, c'est pouvoir mener leurs affaires économiques, souvent en lien avec l'Occident ».

- Quel est le degré d'ouverture du régime iranien à de nouveaux acteurs politiques?

« En ce moment même, et depuis déjà longtemps, il n'y a aucune ouverture à quiconque, que ce soit des groupes d'opposition ou des personnes pouvant remettre en cause la parole du régime. Le système politique est vraiment fermé et il se referme de plus en plus, d'autant plus qu'il y a des contestations internes et que le régime se durcit de jour en jour. Pour le moment, ce sont ce que l'on appelle les ultra-conservateurs et les partisans purs et durs d'Ali Khamenei (Guide suprême) qui sont au pouvoir. Ils ont

la majorité au Parlement et sont à la tête de toutes les institutions, rendant toute ouverture ou changement inconcevable à court terme. À mon avis, à moyen terme également, mais pour le moment, aucun changement n'est possible ».

- Dans quelle mesure les contestataires ont-ils fréquemment bénéficié de la présence d'alliés politiques au sein des cercles influents du régime en place ?

« Non, pour le moment, il n'y a personne qui soutient d'une manière ou d'une autre à l'intérieur le mouvement des femmes, en tout cas politiquement. Et il n'y a aucune négociation sur la question des femmes avec des puissances étrangères ».

Et outre maintenant, est-ce qu'il y a pu en avoir avant ou est-ce que c'était totalement fermé ?

« Alors, la question du statut des femmes a suivi un tout petit peu un mouvement de balancier. Par exemple, à l'époque où Rafsandjani était président de la République, il a annoncé quelques ouvertures et quelques changements parce qu'il voulait négocier avec l'Occident en ce qui concernait l'ouverture économique. À l'époque où Khatami est devenu président de la République, il avait misé sa campagne électorale sur l'amélioration de la situation des femmes, mais concrètement, il n'a réussi à faire passer aucune loi au Parlement. Rien n'a changé réellement pour ce qui est des femmes, ce qui veut dire d'ailleurs que lors de l'élection où il a quand même gagné un second mandat, les femmes ne sont plus allées voter pour lui, c'était donc clair qu'elles étaient déçues. À l'époque de Rohani (avant-dernier), il y a eu aussi des discours sur l'ouverture vis-à-vis des femmes, mais concrètement, aucun de ces discours n'a abouti à une amélioration du statut des femmes, à l'octroi de droits ou encore à l'assouplissement des interdictions. Et donc là, on est dans une configuration totalement fermée avec un Raïssi comme président qui est totalement réfractaire à tout changement, et un guide qui est le chef suprême également totalement réfractaire et qui estime que toute demande des femmes équivaut à une contestation politique et c'est un danger à la sécurité nationale. Et les punitions vont dans ce sens-là ».

- Peut-on considérer que les menaces ainsi que les opportunités perçues par les Iraniennes fluctuent temporellement (elles sont « mobiles », comme diraient Charles Tilly et Sidney Tarrow) ? À titre d'illustration, elles pourraient varier en corrélation avec les mandats des quatre présidents en exercice depuis 1997 jusqu'à ce jour.

« Non, aucune des mesures ne passe vraiment au Parlement et donc il n'y a pas de possibilité. Un petit changement par exemple sous Khatami, il y a eu une possibilité pour les femmes, en nombre réduit, car c'étaient seulement 500 femmes, de pouvoir entrer dans un stade pour regarder un match de foot, mais cela n'a pas été plus loin. Il n'y a pas vraiment d'opportunités qui ont été acquises durant les mandats successifs ».

2) Questions relatives à la résistance infrapolitique (les stratégies menées par les mouvements d'émancipation des femmes)

- Comment pourrait-on décrire la répression subie par les Iraniennes ? Selon vous, est-ce qu'elle s'est intensifiée lors des récentes mobilisations initiées en 2022?

« La répression, elle a été vraiment sans aucun état d'âme puisque c'est le corps des Gardiens de la Révolution qui a été lancé dans les rues pour la répression. On a tiré dans le tas, il y a eu des morts, il y a eu des éborgnés, des femmes qui ont été visées dans les parties génitales, donc la répression a été vraiment totale. Néanmoins, ça ne s'est pas arrêté là car la répression a fait que les contestations ouvertes se sont transformées en désobéissance civile. Actuellement, on n'a plus les grandes processions quotidiennes qu'il y avait en septembre / octobre 2022 et on a de nouvelles lois qui se sont mises en place. On a d'abord des comportements et de la répression qui sont plus dégradants dans le genre, envoyer des femmes que l'on attrape dans des hôpitaux psychiatriques, leur faire suivre des séances de redressement moral, leur apprendre comment il faut se comporter, les envoyer dans des morgues pour laver des corps. Ce sont des éléments dégradants. Et ensuite, il y a eu en septembre 2023, la loi qui a été votée par le parlement, la loi « hijab et chasteté » qui durcit considérablement les peines encourues par les femmes que l'on attrape. Cela peut aller jusqu'à des punitions du 4ème degré à savoir des peines jusqu'à 10 ans de prison pour ne pas porter

le voile. Donc le régime s'estime probablement encore en danger et donc durcit considérablement la répression pour montrer qu'il ne cédera pas. C'est à mon sens, assez en cohérence avec sa position de départ, à savoir que les femmes sont considérées comme un élément d'islamité, une vitrine du régime et pour employer les termes de l'époque, mais qui sont également utilisés aujourd'hui, qui sont une sorte de vaccin contre l'occidentalisation. Et donc si on considère que les femmes sont les piliers de l'islamité, et bien on ne peut pas céder car il faut rester en cohérence avec la position sur le voile même s'il n'est que le haut de l'iceberg, ce qui est visible, par rapport à toutes les interdictions que subissent les femmes ».

- Bien que les stratégies de résistance infrapolitique discrète soient largement adoptées par les femmes iraniennes, se mobilisent-elles également à travers des stratégies de résistance ouverte ? Si tel est le cas, à quelles occasions, par exemple ?

« Oui, il y a des actions. Il y a des résistances privées, individuelles qui sont ouvertes, mais c'est plutôt de l'ordre de la désobéissance civile et du contournement des lois. Et puis, il y a aussi des campagnes collectives qui sont mises en place : la campagne d'un million de signatures (bon, elle n'a pas abouti). Aucune des campagnes n'a abouti, peut-être sauf celle contre la lapidation qui a abouti à un moratoire. C'est-à-dire, on ne l'a pas enlevée du code pénal, mais il n'y a plus de lapidation depuis quelque temps. Donc, il y a eu quand même des mouvements de ce genre qui se mettent en place, mais elles n'aboutissent pas et elles ne sont pas non plus fréquentes ».

- Selon vous, les stratégies de résistance infrapolitique adoptées par les mouvements d'émancipation des femmes sont-elles efficaces ?

« En tout cas, elles n'ont pas le choix. Quand on est dans le cadre d'un régime islamiste, patriarcal, aussi dur et répressif, on n'a pas vraiment le choix. Elles sont efficaces dans la mesure où elles ont un écho international et concrètement, il n'y a pas vraiment de résultat. On peut se dire que l'octroi d'un prix Nobel de la paix à une Iranienne qui est en prison, Narges Mohammadi, ou bien l'octroi du prix Sakharov à une avocate iranienne qui est en résidence surveillée pour maladie, ne font que mettre le projecteur sur la lutte des femmes, mais concrètement, il n'y a pas vraiment de

changement. Et d'ailleurs, il y a 20 ans, il y a eu un prix Nobel de la paix accordé à une femme, il y a eu un prix Sakharov aussi accordé à une femme et il n'y a pas eu de conséquences ».

3) Question finale d'ordre général

- Est-il plausible d'envisager que les manifestations puissent exercer une influence significative sur le régime politique en place en Iran et entraîner des changements substantiels ?

« Disons que les changements, s'il y en a, ce sont dans le durcissement, ce ne sera pas vers une ouverture. Le régime est en train d'agir assez subtilement de manière générale, c'est-à-dire de renforcer sa position internationale en même temps qu'il réprime de manière de plus en plus dure à l'intérieur. J'ai entendu, mais je n'ai pas encore la confirmation, qu'il y a de nouvelles peines, par exemple l'aveuglement des femmes qui ne sont pas voilées. Ce qui est sûr et qui a été confirmé par tout le monde, c'est qu'on va vers un durcissement et non vers une ouverture. C'est d'ailleurs la tactique du régime : on ne cède pas aux chantages internationaux, on ne cède pas aux demandes de calme dans la répression, et on n'en cède pas non plus dans les négociations internationales. Sauf si cela pourrait mener à la prise de conscience du régime qu'il est en danger, dans l'international mais pas à l'intérieur. Rien ne pourrait faire infléchir, pour le moment, le régime. Il y a des sondages fiables qui montrent que 80% de la population est contre ce régime, mais voilà, il s'agit juste d'un constat. Il n'y a pas d'élections libres, le régime sait bien qu'il est délégitimé mais il s'en fiche ».

Bibliographie

Monographies

Adelkhah, F. A. (1991). *La révolution sous le voile: femmes islamiques d'Iran*.
Karthala.

Amari, N. & Tekkal, D. (2024). *Nous n'avons pas peur : le courage des femmes iraniennes*. Faubourg.

Battistella, D., Cornut, J., & Baranets, É. (2019). *Théories des relations internationales*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2019.01>

Foucault, M.P. (1976). *Histoire de la sexualité. 1, la volonté de savoir*. Gallimard.

Nahavandi, F. (2013). *Iran*. De Boeck.

Nahavandi, F. (2023). *Être femme en Iran: quelle émancipation?* (Deuxième édition). Académie royale de Belgique.

Neveu, É. (2011). *Sociologie des mouvements sociaux* (pp. 85-98). Paris: La Découverte.

NILA. (2023). *Dans les rues de Téhéran : la nouvelle révolution iranienne vue de l'intérieur*. Calmann-Lévy.

Scott, J. C. (2008). *La domination et les arts de la résistance: fragments du discours subalterne* (Olivier Ruchet, Trad.). Amsterdam.

Shirali, M. (2021). *Fenêtre sur l'Iran : le cri d'un peuple bâillonné*. Les Pérégrines.

Tilly, C., & Tarrow, S. (2015). *Politique(s) du conflit: de la grève à la révolution*.

(Bouyssou, R.) Presses de Sciences

Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.tily.2015.01>

Chapitres dans des ouvrages collectifs

Amir-Arjomand, A. (2012). 11. La charia en Iran. Dans : Baudouin Dupret (ed.), *La*

charia aujourd'hui: usages de la référence au droit islamique (pp. 171-184).

Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.dupre.2012.01.0171>

Chafiq, C. (2016). Idéologisation du religieux et impact sur l'égalité. Le Cas iranien.

Dans : G. Gillot & A. Martinez (eds.), *Femmes, printemps arabes et revendications citoyennes*. (pp. 95-112). IRD

Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.8702>

Djalili, M-R., & Kellner, T. (2010). IV. Le règne de Mohammad-Reza Shah. Dans :

M-R Djalili (ed.), *Histoire de l'Iran contemporain* (pp. 54-77). Paris: La

Découverte.

Articles scientifiques

Adelkhah, F. (2010). Le Mouvement vert en République islamique

d'Iran. *Savoir/Agir*, 12, 117-123. <https://doi.org/10.3917/sava.012.0117>

- Amiri, A. (2018). Dynamiques migratoires des espaces ruraux en Iran : une étude de cas. *Echogéo*, <https://doi.org/10.4000/echogeo.16006>
- Ardalan, P., & Baudouin, T. (2021). Femmes iraniennes en lute: le cauchemar du régime islamique. *Multitudes (Paris, France)*, 83(2), 103-109. <https://doi.org/10.3917/mult.083.0103>
- Baghali, H., Makaremi, C., Zandieh, R., Pourhossseini, B., & Lamarche-Vadel, G. (2022). Iran : femme, vie, liberté. *Multitudes (Paris, France)*, 89(4), 22-30. <https://doi.org/10.3917/mult.089.0022>
- Besozzi, S. (2022). Did a flower grow in hell? Reading the modern history of Iran through the nonviolent participation of women in political struggles. *Relaciones Internacionales*, 51, 149-166. <https://doi.org/10.15366/relacionesinternacionales2022.51.008>
- Canavêz, F. & Miranda, H. (2011). Sur la résistance chez Freud et Foucault. *Recherches en psychanalyse*, 12, 149-157. <https://doi.org/10.3917/rep.012.0149>
- Choi, s., de Souza, N. M. F., Lind, A., Parashar, S., Prügl, E., & Zalewski, M. (2022). Woman, life, freedom. *International Feminist Journal of Politics*, 24(5), 671-674. <https://doi.org/10.1080/14616742.2022.2140271>
- Chubin, F. (2020). From empowerment to advocacy: Innominate identity politics as feminist advocacy in Iran. *International Journal of Politics, Culture*,

and Society, 33(3), 407- 428. <https://doi.org/10.1007/s10767-019-09339-2>

Daneshpour, M., & Hassandokht Firooz, S. (2022). Women, life, freedom: The new unveiling of feminism. *Journal of Feminist Family Therapy*, 34(3-4), 390-394. <https://doi.org/10.1080/08952833.2022.2142450>

Ebjehaj, F. (2005). Women in Iran: Emerging voices in the women's movement. *European Journal of Women's studies*, 12(1), 114-118.

Etemadi, N. (2007). Haine, mépris, violence, hypocrisie : les quatre piliers du statut des femmes en Iran. *Après-demain*, 1, 10-12. <https://doi.org/10.3917/apdem.001.0010>

Farkhondeh, S., & Therme, C. (2023). Iran : une nouvelle révolution ? *Etudes (Paris. 1897)*, Janvier(1), 19-30. <https://doi.org/10.3917/etu.4300.0019>

Farsijani, R. (2018). Le code islamique : la mode Irani. *Cultures et histoires de mode*, 4539, 16 pages. Consulté le 17 mai 2024 via https://histoiremode.hypotheses.org/files/2018/04/Mode-diran.VER_-corrig%C3%A9-14Avril-1-1.pdf

Gaspard, F. (2002). Les « droits de la femme » : construction d'un enjeu en relations internationales. *Revue internationale et stratégique*, 47, 46-52. <https://doi.org/10.3917/ris.047.0046>

Khosrokhavar, F. (2002). Le mouvement des femmes en Iran. *Cahier Du Genre*, 33(2), 137- 154. <https://doi.org/10.3917/cdge.033.0137>

- Khosrokhavar, F. (2008). La répression des mouvements sociaux en Iran. *Études*, 408, 729- 740. <https://doi.org/10.3917/etu.086.0729>
- Khosrokhavar, F. (2023). Femme, vie, liberté : un mouvement révolutionnaire en Iran : une nouvelle subjectivité féminine en Iran. *Esprit (Paris. 1932)*, 496.
- Kian-Thiébaud, A. (2010). Le féminisme islamique en Iran : nouvelle forme d'assujettissement ou émergence de sujets agissants ? *Critique internationale*, 46, 45- 66. <https://doi.org/10.3917/crii.046.0045>
- Kian-Thiébaud, A. (2012). Iran : le mouvement vert, révolte sans révolution. *Tumultes*, 38-39, 187-199. <https://doi.org/10.3917/tumu.038.0187>
- Kohan, M. (2022). Politics of the body in the 'woman, life, freedom' movement in Iran: A commentary. *Psychotherapy and Politics International*, 20(4), 1-8. <https://doi.org/10.24135/ppi.v20i4.06>
- Kurzman, C. (2008). A feminist generation in Iran? *Iranian Studies*, 41(3), 297-321. <https://doi.org/10.1080/00210860801981260>
- Ladier-Fouladi, M. (2005). Démographie, femme et famille : relations entre conjoints en Iran post-révolutionnaire. *Revue Tiers Monde*, 182, 281-305. <https://doi.org/10.3917/rtm.182.0281>
- Ladier-Fouladi, M., & Chalier, J. (2023). La génération « Femme, vie, liberté ». *Esprit (Paris. 1932)*, Avril(4), 39-44. <https://doi.org/10.3917/espri.2304.0039>

- Maddah, H. (2010). Un million de signatures : mouvement des femmes iraniennes. *Multitudes (Paris, France)*, 43(4), 199-203. <https://doi.org/10.3917/mult.043.0199>
- Madhi, A. (2004). The Iranian Women's Movement: A Century Long Struggle. *Muslim World*, 94(4), 427-448. <https://doi.org/10.1111/j.1478-1913.2004.00067.x>
- Minoui, D. (2010). Les femmes en mouvement. *Les Cahier De l'Orient*, 99(3), 83-89. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.099.0083>
- Minoui, D., & Vatankhah, P. (2023). Le combat iranien « femme vie liberté » distingué dans le temple groussier. *Humanisme*, 338(1), 21-24. <https://doi.org/10.3917/huma.338.0021>
- Mohammadi, M. (2007). Iranian Women and Civil Rights Movement in Iran: Feminism Interacted. *Journal of International Women's Studies*, 9(1), 1-21.
- Molana, H., Ranjbar, A. M., & Razavi, S. (2023). Woman, life, freedom: Decoding the feminist uprising in Iran. *Political Geography*, 103, 102834. <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2023.102834>
- Nasirpour, S., Barlow, R., & Akbarzadeh, S. (2022). Iran's feminist school in the diaspora: Dynamics of decline and demobilization. *Development and Change*, 53(4), 736- 759. <https://doi.org/10.1111/dech.12704>

- Novak, A. N., & Khazraee, E. (2014). The stealthy protester: Risk and the female body in online social movements. *Feminist Media Studies*, 14(6), 1094- 1095. <https://doi.org/10.1080/14680777.2014.975438>
- Paivandi, S. (2005). La religion d'état à l'école: l'expérience de l'islamisation de l'école en Iran. *Journal Des Anthropologues (Montrouge)*, (100-101), 183-211. <https://doi.org/10.4000/jda.1582>
- Papan-Matin, F. (2014). The Constitution of the Islamic Republic of Iran (1989 Edition). *Iranian Studies*, 47(1), 159–200. <http://www.jstor.org/stable/24482922>
- Piron, J. (2023). 2022 en Iran : une révolution féministe ? *La Revue Nouvelle*, 1, 5-11. <https://doi.org/10.3917/rn.229.0005>
- Pourmokhtari, N. (2022). Presence-as-resistance: Feminist activism and the politics of social contestation in Iran. *Journal of International Women's Studies*, 24(7).
- Sadeghi, F. (2010). Bypassing Islamism and feminism: Women's resistance and rebellion in post-revolutionary Iran. *Revue Des Mondes Musulmans Et De La Méditerranée*, 128, 209- 228. <https://doi.org/10.4000/remmm.6936>
- Sadeghi-Boroujerdi, E. (2023). Iran's uprisings for 'Women, life, freedom': Over-determination, crisis, and the lineages of revolt. *Politics (Manchester, England)*, 43(3). <https://doi.org/10.1177/02633957231159351>
- Sajadi, H. (2023). Iranian women's movement: Political opportunities and new forces. *Journal of International Women's Studies*, 25(2), 1-13.

- Sameh, C. (2010). Discourses of Equality, Rights, and Islam in the One Million Signatures Campaign in Iran. *International Feminist Journal of Politics*, 12(3-4), 444-463. <https://doi.org/10.1080/14616742.2010.513113>
- Sameh, C. (2014). From Teheran to Los Angeles to Teheran: Transnational solidarity politics in the one million signatures campaign to end discriminatory law. *Women's Studies Quarterly*, 42(3/4), 166-188. <https://doi.org/10.1353/wsq.2014.0062>
- Shafiei, M.J., & Jafari, A. (2013). État et perspective des mouvements sociaux dans le mouvement vert en Iran. *Les Cahiers De l'Orient*, 111(3), 87-105. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.111.0087>
- Rafizadeh, M. (2014). The unrecognized social movements: "The one million signature campaign and the islamist state of Iran". *The Ahfad Journal*, 31(2), 53-66.
- Rahbari, L., Dierickx, S., Coene, G., & Longman, C. (2021). Transnational solidarity with which muslim women? The case of the my stealthy freedom and world hijab day campaigns. *Politics & Gender*, 17(1), 112-135. <https://doi.org/10.1017/S1743923X19000552>
- Tahmasebi-Birgani, V. (2010). Green women of Iran: The role of the women's movement during and after Iran's presidential election of 2009. *Constellations (Oxford, England)*, 17(1), 78-86. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8675.2009.00576.x>

- Therme, C. (2021). La République islamique d'Iran: entre survie économique et ambitions nucléaires. *Multitudes*, 83, 130-140. <https://doi.org/10.3917/mult.083.0130>
- Thiriez-Arjangi, A. (2023). Femme, vie, liberté. un mouvement révolutionnaire en Iran: introduction. *Esprit* (Paris. 1932), Avril(4), 35-38. <https://doi.org/10.3917/espri.2304.0035>
- Tohidi, N. (2016). Women's rights and feminist movements in Iran. *International Journal on Human Rights*, 13(24), 75-89.
- Vaezian, H. (2017). An Overview of the Women's Movement in Iran. *Analyze Journal of Gender and Feminist Studies*, 8(22), 107-117.
- Ziaee, A. (2019). On contradictions: The architecture of Women's resistance and emancipation in early twentieth-century Iran. *ABE Journal (Paris)*, 16(16). <https://doi.org/10.4000/abe.7059>

Article de revue non-scientifique

- Hoodfar, H. (2013). Envers et contre tout : le mouvement féministe en la République islamique d'Iran. *Changer leur monde : mouvements féministes, concepts et pratiques*, 17 pages. Consulté le 19 mai 2024 via https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/changer_leur_monde_-_envers_et_contre_tout.pdf

Pages web

Amnesty International. (2007, 5 mars). *Iran : l'arrestation de plusieurs femmes pourrait être une tentative pour empêcher les appels en faveur de l'égalité à l'occasion de la journée internationale des femmes*. Consulté le 13 mai 2024 via <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/iran-arrestation-femmes-tentative-empêcher-appels-faveur-egalite>

Amnesty International. (2022). *Iran 2022*. Consulté le 16 avril 2024 via <https://www.amnesty.org/fr/location/middle-east-and-north-africa/iran/report-iran/>

Amnesty International. (2023, 26 juillet). *Iran, intensification de la répression des femmes et des filles*. Consulté le 13 mai 2024 via <https://www.amnesty.be/infos/actualites/iran-femme-repression>

Amnesty International. (2024, 4 avril). *L'Iran procède à 853 exécutions, chiffre le plus élevé depuis huit ans, dans un contexte de répression implacable et de reprise de la « guerre contre la drogue »*. Consulté le 15 mai 2024 via <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/04/iran-executes-853-people-in-eight-year-high-amid-relentless-repression-and-renewed-war-on-drugs/#:~:text=Dans%20une%20nouvelle%20synth%C3%A8se%20de,infractions%20li%C3%A9es%20%C3%A0%20la%20drogue.>

Amnesty International France. (2023, 28 mars). *Droits des femmes : des manifestations majeures en 2022*. Consulté le 10 février 2024 via

<https://www.amnesty.fr/actualites/droits-des-femmes-des-manifestations-majeures-en-2022>

Behbahâni, S. (2014, 3 septembre). *Tu veux que je n'existe pas*. Sisyphé. Consulté le 25 mai 2024 via <https://sisyphe.org/spip.php?article4801>

Boniface, P. (2023, 17 janvier). *Iran : la répression, jusqu'où ?* Institut de Relations internationales et Stratégiques (IRIS). Consulté le 7 mai 2024 via <https://www.iris-france.org/>

Khosrokhavar, F. (2023, 5 juillet). *Le mouvement Mahsa, le premier mouvement féministe iranien*. La Grande Conversation. Consulté le 16 mai 2024 via <https://www.lagrandeconversation.com/monde/le-mouvement-mahsa-le-premier-mouvement-feministe-iranien/>

L'Espérance, M. (2022, 5 avril). *Iran : la crise de l'eau atteint des sommets*. Perspective Monde. Consulté le 19 avril 2024 via <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/3264>

Nahavandi, F. (2024a, 1 février). *Où en est la lutte de la population iranienne un an après la mort de Mahsa Amini ?* Université Libre de Bruxelles. Consulté le 22 mai 2024 via <https://actus.ulb.be/fr/actus/recherche/ou-en-est-la-lutte-de-la-population-iranienne-un-an-apres-la-mort-de-mahsa%C2%A0amini%C2%A0>

Nations Unies. (2023, Septembre). *Premier anniversaire de la mort de Mahsa Amini en Iran : des experts dénoncent la répression accrue contre les femmes.* Consulté le 15 mai 2024 via <https://news.un.org/fr/story/2023/09/1138567>

NCRI Women Committee. (2022, 30 avril). *Un regard sur les conditions des travailleuses en Iran.* Consulté le 19 avril 2024 via <https://women.ncr-iran.org/fr/2022/04/30/les-conditions-des-travailleuses-en-iran/>

NCRI Women Committee. (2023, 29 avril). *Les travailleuses iraniennes face aux risques, au chômage et à l'inégalité.* Consulté le 8 mai 2024 via <https://women.ncr-iran.org/fr/2023/04/29/travailleuses/>

Perspective Monde. (s.d.). *Référendum sur la Révolution blanche du gouvernement iranien.* Consulté le 6 mai 2024 via <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1431>

Sauvageot, C. (2023, 30 octobre). *Face au régime iranien, des femmes DJ bravent les interdits.* Radio France. Consulté le 22 mai 2024 via <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-bo-du-monde/la-bo-du-monde-du-lundi-30-octobre-2023-5691316>

Section Suisse d'Amnesty International (2008). *L'Iran lapide ses femmes adultères.* Amnesty International. Consulté le 13 mai 2024 via <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/magazine-amnesty/2008-1/lapidations-iran#>

Shamdasani, R. (2023, 22 septembre). *Iran : inquiétudes face au projet de loi sur la chasteté et le hijab*. Nations Unies. Consulté le 15 mai 2024 via <https://www.ohchr.org/fr/press-briefing-notes/2023/09/iran-concerns-over-chastity-and-hijab-bill>

Ouest-France. (2011, 26 octobre). *La charia c'est quoi ?* Consultée le 10 avril 2024 via <https://www.ouest-france.fr/monde/libye/la-charia-cest-quoi-192822>

Articles de presse

Abdessalami, Y. (2024, 3 mai). Répression en Iran : qui est Toomaj Saheli, rappeur engagé de 33 ans, condamné à mort par un tribunal révolutionnaire ? *RTBF actus*. <https://www.rtf.be/article/repression-en-iran-qui-est-toomaj-saheli-rappeur-engage-de-33-ans-condamne-a-mort-par-un-tribunal-revolutionnaire-11368750>

Bezat, J-M. & Mamou, Y. (2007, 27 mars). L'économie iranienne : or noir et clientélisme. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/economie/article/2007/03/27/l-economie-iranienne-or-noir-et-clientelisme_888424_3234.html

Cavaillès, T. (2019). 40 ans de la Révolution iranienne : analyse d'une diaspora. *Radio France*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/40-ans-de-la-revolution-iranienne-analyse-d-une-diaspora-1580584>

Ghazi, S. (2023, 16 avril). Iran : les femmes sans hijab traquées par des caméras de surveillance. *Rfi*. <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20230416-iran-les-femmes-sans-hijab-traqu%C3%A9es-par-des-cam%C3%A9ras-de-surveillance>

Golshiri, G. (2023, 15 septembre). En Iran, un an après la mort de Mahsa Amini, une résistance populaire à bas pour tenter de mener une « une vie sans compromis ». *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/15/en-iran-un-an-apres-la-mort-de-mahsa-amini-une-resistance-populaire-a-bas-bruit-pour-tenter-de-mener-une-vie-sans-compromis_6189472_3210.html#:~:text=Iran-,En%20Iran%2C%20un%20an%20apr%C3%A8s%20la%20mort%20de%20Mahsa%20Amini,a%20fait%20environ%20500%20morts.

Le Monde. (2022, 4 décembre). En Iran, le procureur général annonce la fin de la police des mœurs. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/12/04/l-iran-annonce-l-abolition-de-la-police-des-m-urs_6152899_3210.html

Pironet, O. (2007, juin-juillet). Tempêtes sur l’Iran : les structures du régime. *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/93/PIRONET/15174>

Pourcher, V. (2022, 5 décembre). Iran : qu'est-ce que la police des mœurs iranienne ?
Europe 1. <https://www.europe1.fr/international/iran-quest-ce-que-la-police-des-moeurs-iranienne-4152230>

Rondel, F. (2022, 6 décembre). En Iran, à quoi sert la police des mœurs ? *La Croix*.
<https://www.la-croix.com/Religion/En-Iran-quoi-sert-police-moeurs-2022-12-06-1201245280>

RTBF Actus. (2024, 26 avril). Iran : l'ONU dénonce le durcissement du contrôle de la façon dont les femmes portent le voile. <https://www.rtb.be/article/iran-l-onu-denonce-le-durcissement-du-controle-de-la-facon-dont-les-femmes-portent-le-voile-11365488>

Thèse

Haschke-Joseph, P. H. (2016). *Les médias, les élites et l'armée en Égypte du début des années 2000 à aujourd'hui : le rôle des chaînes satellitaires et d'internet, entre période révolutionnaire et mutation néo-autoritaire* [Thèse de doctorat, Sciences Po Paris]. HAL theses. <https://theses.hal.science/tel-03498740>

Transcription d'une interview audio

Nahavandi, F. (2024b, 29 avril). Entretien avec Firouzeh Nahavandi sur le sujet des mouvements d'émancipation des femmes en Iran [Interview]. Rédaction du mémoire de fin d'études. Université Catholique de Louvain.

Entrées de dictionnaire en ligne

Lapider. (2023). Dans *Larousse*.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/lapider/46235>

Moratoire. (2024). Dans *Le Robert*.

<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/moratoire>

Document officiel électronique

Hilgsmann, P. (2023). Utilisation des intelligences artificielles génératives : note à l'attention des étudiantes et étudiants de l'UCLouvain.

<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPT-version-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

Billet de blog

Balta, P. (s.d.). L'Iran des mollahs et de la République islamique. *Clio*. Consulté le 15 mai 2024 via

https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/pdf/pdf_liran_des_mollahs_et_de_la_republique_islamique.pdf

Brochure

Section de la protection de l'enfance, & Section du changement social et de comportement. (2021). *Définition des normes sociales et des concepts*

connexes [Brochure]. Consulté le 10 mai 2024 via
<https://www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf>

« Femme, Vie, Liberté ». Slogan devenu emblématique de la longue lutte des femmes iraniennes pour leur émancipation, il attire tout particulièrement l'attention car les mobilisations qui en découlent, ainsi que celles antérieures, ont émergé au sein d'un État dont le régime est répressif et largement fermé. L'objectif de ce mémoire est donc d'analyser les stratégies adoptées par les mouvements d'émancipation des femmes en Iran afin de contourner les contraintes imposées par un contexte politique défavorable à toute contestation via les canaux traditionnels, sur la période allant de 1997 jusqu'aux mobilisations initiées en 2022 incluses. À travers le prisme de la théorie de la structure des opportunités politiques et de la théorie de la résistance infrapolitique, ce mémoire souligne la persévérance et l'ingéniosité des Iraniennes dans leur lutte pour la liberté, malgré les nombreux risques encourus.

Mots-clés : Les mouvements d'émancipation des femmes, Iran, structure des opportunités politiques, stratégies, résistance infrapolitique.